

PLAN LOCAL d'URBANISME

Document approuvé



Brinckheim

- 1. Rapport de présentation**
- 1a. Diagnostic territorial**

Document approuvé par délibération du
Conseil Municipal en date du 21/05/2019



Le Maire



Mai 2019

Sommaire

1^{ère} partie : L'état initial du site, de l'environnement	4
1. Analyse climatique	6
2. Situation topographique de la commune.....	9
3. Contexte géologique et pédologique	10
4. Hydrographie	11
4.1. Réseau hydrographique	11
4.2. Outils de gestion.....	12
4.3. Qualité des eaux superficielles et souterraines.....	13
5. Mise en évidence des risques naturels et technologiques.....	15
5.1. Risque sismique	15
5.2. Risque d'inondation et coulées de boue.....	15
5.3. Risque de mouvement de terrain et cavités souterraines	19
5.4. Risques technologiques.....	21
6. Milieux naturels	23
6.1. Périmètres d'inventaire et de protection	23
6.2. Habitats naturels.....	25
6.3. Espèces remarquables	31
6.4. Fonctionnement écologique	33
7. Pollutions et nuisances.....	40
7.1. Les sites et sols pollués.....	40
7.2. Le Schéma Régional Climat Air Energie	40
7.3. Bruit	43
7.4. Réseaux.....	45
2^{ème} partie : Morphologie urbaine et paysages	47
1. L'espace bâti.....	49
1.1. Un peu d'histoire.....	49
1.2. Etapes de développement urbain	51
1.3. Analyses des différentes formes urbaines	53
1.4. Les espaces publics	64
1.5. Inventaire des capacités des stationnement	65
1.6. Le patrimoine bâti	68
1.7. L'entrée d'agglomération	71
2. Les paysages.....	72
2.1. Un village ancré dans le plateau sundgauvien	72
2.2. Les unités paysagères constitutives du ban communal.....	73

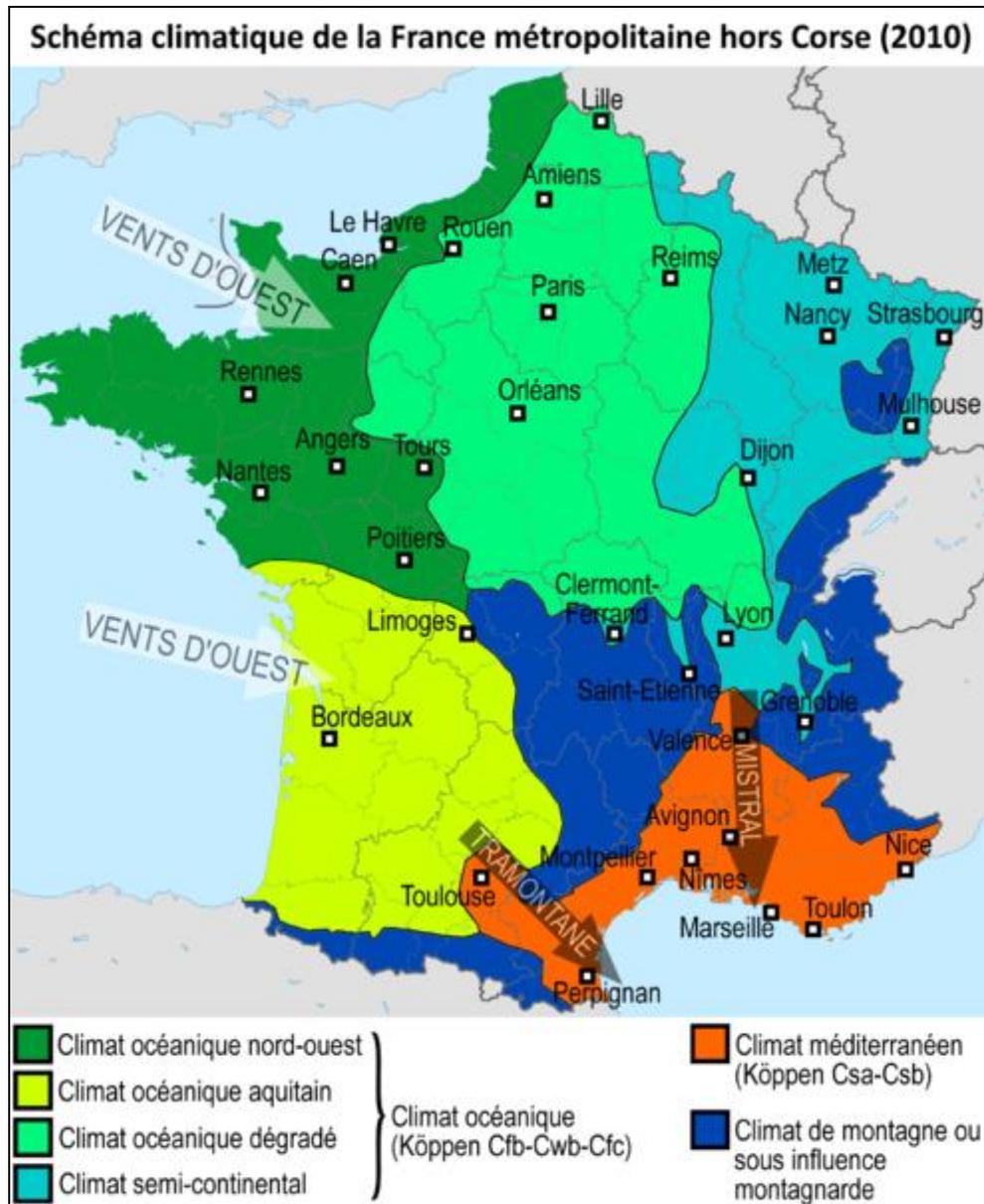
3^{ème} partie : Les données socio-économiques	77
1. La population	79
1.1. Evolution démographique.....	79
1.2. Composantes de l'évolution démographique.....	80
1.3. Structure par âge.....	81
1.4. Evolution de la structure par âge.....	82
2. Le logement	83
2.1. Evolution de la taille des ménages.....	83
2.2. Le parc de logements.....	84
2.3. Le logement : enjeux locaux du secteur.....	87
3. Les activités, l'emploi, le transport	87
3.1. Population active résidente.....	87
3.2. Répartition socioprofessionnelle de la population active.....	88
3.3. Chiffres du chômage dans la commune.....	90
3.4. Lieux de travail des actifs occupés de la commune.....	91
3.5. Principaux services et activités économiques.....	92
3.6. Equipements scolaires.....	92
3.7. Associations.....	92
3.8. Le secteur agricole.....	93
3.9. Les transports.....	95
4^{ème} partie : Bilan et enjeux des études préalables	96
1. Démographie, Habitat et logement :.....	97
2. Espace bâti	99
3. Développement économique et équipements	100
4. Evolution de l'environnement	101
4.1. Aménagement de l'espace et paysage.....	101
4.2. Environnement et biodiversité.....	102
4.3. Transports, déplacements et stationnement.....	103

1^{ère} partie :

L'état initial du site, de l'environnement

1. Analyse climatique

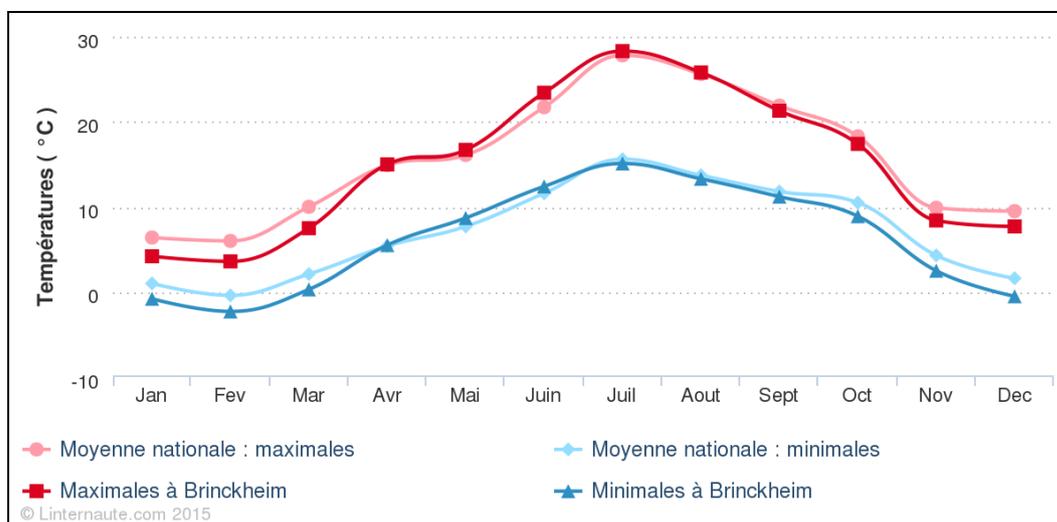
L'Alsace est une zone climatique de transition entre le climat océanique à l'Ouest et le climat continental à l'Est. On peut ainsi parler d'un climat semi-continental.



Carte des climats de la France métropolitaine hors Corse en 2010

Le climat du fossé rhénan méridional est de type tempéré, marqué par un début de continentalité.

La température moyenne annuelle, mesurée à la station de Bâle-Mulhouse, voisine de 3 kilomètres, est de + 10,1°C pour la période trentenaire 1961-1990. L'amplitude thermique intermensuelle est forte, puisqu'elle atteint 18,4°C entre le mois le plus froid, janvier, et le mois le plus chaud, juillet. Cette amplitude est un signe de continentalité.

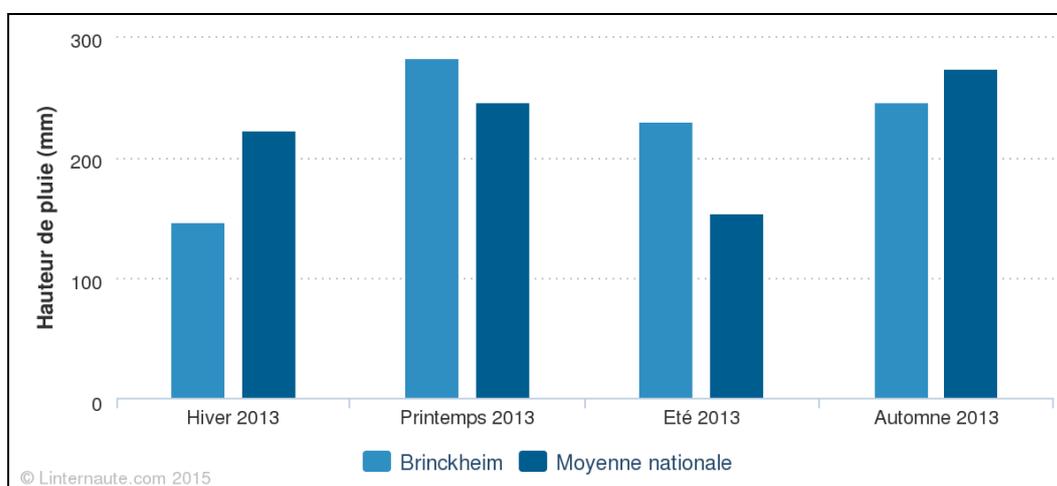


Températures moyennes mensuelles

La moyenne annuelle des précipitations est de 721,7 mm pour la période trentenaire 1961-1990. Les variations interannuelles sont relativement importantes, puisque les précipitations sont de 815,6 mm pour les cinq années les plus humides de la période, et de 592,9 mm pour les cinq années les plus sèches.

La période la plus arrosée qui correspond globalement à la période de végétation, va d'avril à août : aux longues pluies de la fin du printemps succèdent les orages estivaux.

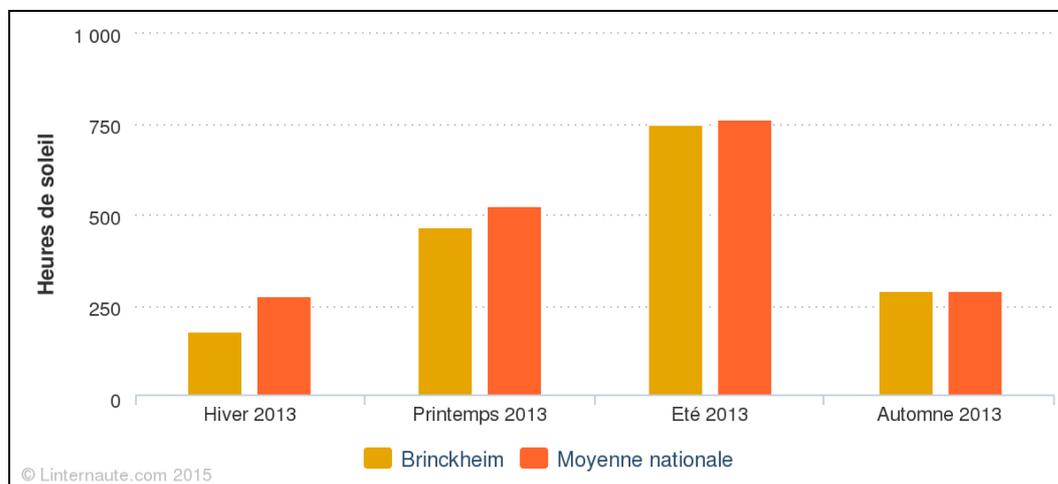
Le nombre de jours avec des précipitations supérieures à 10 mm est, en moyenne, pour la période 1961-1990 de 19,2 par an (la hauteur maximale journalière de précipitations notée au cours de cette période est de 52,5 mm le 24 juillet 1982).



Pluviométrie moyenne par saison en 2013

On relève en moyenne 65 jours de brouillard par an à l'aéroport de 3 à 15 jours de neige et 2 jours de grêle.

La commune de Brinckheim a connu 1 672 heures d'ensoleillement en 2013, contre une moyenne nationale des villes de 1 819 heures de soleil. Brinckheim a bénéficié de l'équivalent de 70 jours de soleil en 2013.



Ensoleillement moyen par saison en 2013

La ventilation est modérée et la direction privilégiée est d'orientation Ouest Sud-Ouest. Un axe secondaire Nord-Sud est canalisé par la vallée du Rhin. L'intensité du vent dépasse rarement 8 m/s, avec un maximum absolu instantané de 33 m/s (119 km/h), mesuré le 27 février 1990 pour un vent de Sud-Ouest.

2. Situation topographique de la commune

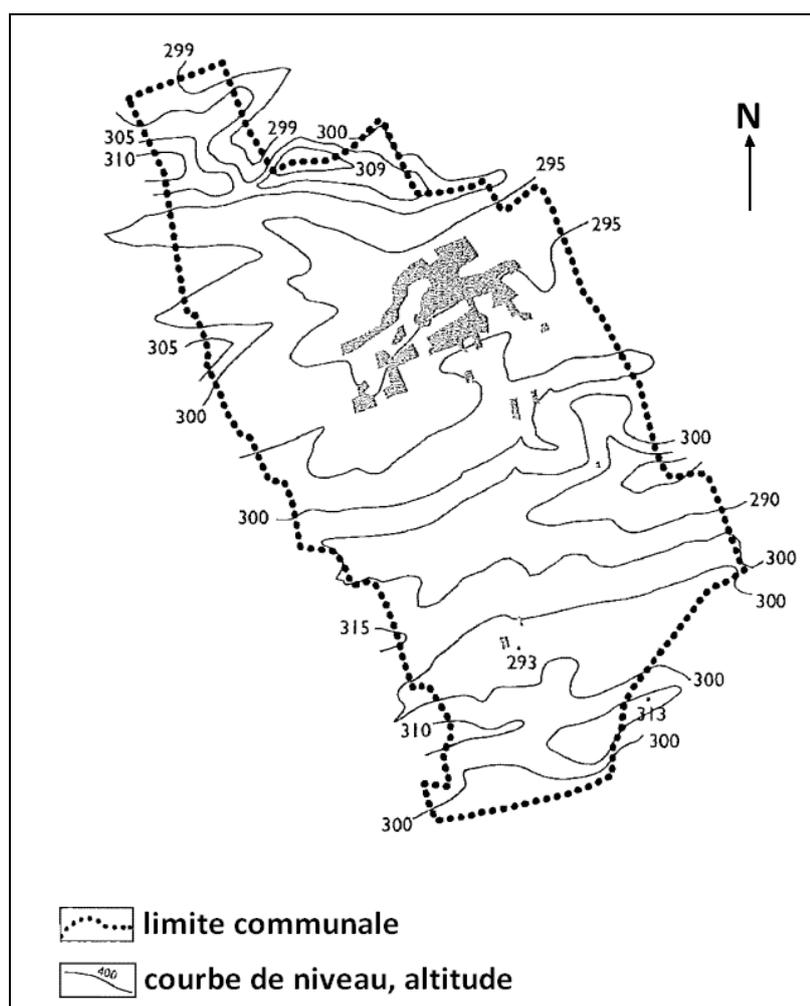
La topographie générale est caractéristique du plateau du Sundgau avec ses échancrures rythmées par un ensemble de vallons qui s'ouvrent sur la plaine du Rhin.

Le ban communal s'allonge selon une direction Nord-Sud de part et d'autre du lit creusé par le Muelhgraben. Deux autres ruisseaux à débit intermittent, le Wurmbach et le Lutterbach, viennent entailler le plateau dans la moitié Sud du ban. L'orientation générale topographique détermine un axe d'écoulement Sud-Ouest/Nord-Est.

Les talwegs issus de l'activité du réseau hydrographique inscrivent Brinckheim dans une position de confluence : l'agglomération située au débouché de trois vallons principaux occupe un « couloir » dont l'aboutissement est matérialisé à l'Est par le bourg de Bartenheim.

Localement, le village se développe sur le flanc du versant Sud, du fond de vallée jusqu'en bordure de la zone sommitale.

Caractérisées par des ondulations successives et de fortes pentes, les variations altimétriques s'échelonnent de 313 mètres relevés à la pointe Nord-Ouest du ban, à l'Ouest du lieu-dit Haselberg, à un minimum de 280 mètres enregistré dans la partie centrale du village au fond du talweg occupé par le Muehlgraben.



Situation topographique

3. Contexte géologique et pédologique

La commune de Brinckheim est localisée à la limite de deux ensembles géologiques distincts : la plaine alluviale du Rhin et le plateau sundgauvien. Le compartimentage de ces deux ensembles s'est effectué par la faille Nord-Sud de Hégenheim à Dietwiller qui résulte de l'affaissement de la plaine rhénane et de l'élévation de la partie sundgauvienne. Le ban communal de Brinckheim est assis à l'extrémité Est de l'unité géologique des collines du Sundgau.

Le réseau collinaire repose sur différents éléments :

- le socle des collines est constitué d'une très grande épaisseur de marnes et de calcaires de l'Oligocène, sur lesquels repose une dizaine de mètres d'alluvions anciennes du Rhin (cailloutis Pliocène du Sundgau), siège des petites nappes phréatiques. Le tout a été recouvert par des limons calcaires loessiques d'origine éolienne. Ces loess, datés de la dernière période glaciaire (Würm) et accumulés sur une épaisseur de un à deux mètres, recouvrent les $\frac{3}{4}$ du ban de Brinckheim et constituent la principale formation géologique superficielle du Sundgau oriental,
- des petites unités d'alluvions récentes, essentiellement localisées dans la moitié Nord du ban, s'étirent selon l'axe d'orientation topographique général, au creux du lit emprunté par le Muehlgraben,
- des loëss et lehms anciens apparaissent dans la moitié Nord du territoire, au Sud du Muehlgraben sous la forme de poche résiduelle.

Les loëss portent des sols limoneux, calcaires, dépourvus de toute pierrosité et faciles à travailler. Leur texture est farineuse en profondeur et de couleur jaunâtre. La proportion de calcaire peut atteindre 30 % : ce sont des sols basiques.

Les sols loëssiques sont les meilleures terres d'Europe. En effet, ils comportent une bonne stabilité structurale, une réserve utile suffisante et une perméabilité. De plus, il s'agit de sols légers faciles à travailler. Ils sont cependant sensibles à la battance et au tassement et sont particulièrement vulnérables à l'érosion.

4. Hydrographie

4.1. Réseau hydrographique



Réseau hydrographique

Le versant oriental du Sundgau donne naissance à de petits ruisseaux qui s'écoulent en direction de la plaine du Rhin, où ils s'infiltrent avant de rejoindre le fleuve. L'imperméabilité du substrat et des sols favorise le développement d'un réseau hydrographique très dense, chaque vallon étant drainé par un cours d'eau.

Cependant, aucune rivière ne domine ce réseau dans le secteur étudié et leurs débits sont généralement faibles avec des périodes d'étiage très marquées. Ces ruisseaux possèdent tous la même orientation Sud-Ouest/Nord-Est. Ils sont alimentés par les nappes perchées contenues dans les alluvions pliocènes du Sundgau.

Le réseau hydrographique communal est constitué d'un cours d'eau principal, le Muehlgraben et de deux ruisseaux à écoulement intermittent, le Wurmbach et le Lutterbach. Drainant la partie Sud du ban et orientés selon un axe Est/Ouest, les ruisseaux du Wurmbach et du Lutterbach s'écoulent parallèlement en direction

de la Plaine du Rhin. Leurs sources respectives se situent de part et d'autre du lieu-dit Oberried, au Sud de la commune de Kappelen.

A l'entrée de Brinckheim, le Muehlgraben est un cours d'eau à écoulement permanent qui trouve son origine sur la commune d'Helfranzkirch où il prend sa source à 390 mètres d'altitude, au Sud du lieu-dit Ried Reiben. Au centre de la commune, le Muehlgraben entre en confluence avec un cours d'eau arrivant par le Nord-Ouest : il s'agit d'un ruisseau pérenne en provenance des contreforts Ouest de Stetten, appelé le Ried. Le ruisseau ainsi renforcé continue sa route en direction du Nord-Est où il se divise en deux à l'extrême Est du ban en même temps qu'il subit les premières infiltrations dans le sous-sol alluvial. Parvenu sur le territoire de Bartenheim et une fois le talus franchi, le cours d'eau divisé à écoulement intermittent se fond au sein du réseau hydrographique complexe de la basse terrasse rhénane. Le Muehlgraben possède la caractéristique de présenter des formations arborées tout au long de son tracé.

Le régime du Muehlgraben est de type pluvial océanique. Le cours d'eau connaît de fortes variations de débit : les étiages sont sévères et les crues importantes. Il réagit rapidement et fortement aux épisodes pluvieux intenses ou prolongés, ce qui occasionne de brusques montées des eaux.

4.2. Outils de gestion

4.2.1. Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SDAGE)

Le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau) est un outil de planification qui permet la mise en application de la directive 2000/60/CE du 23 octobre 2003, ou Directive Cadre sur l'Eau (DCE) dont la transposition en droit français est la Loi sur l'eau et les Milieux Aquatiques (LEMA) du 30 décembre 2006. Son objectif est de parvenir au « bon état » des masses d'eaux à l'horizon 2015 (qualité chimique et écologique) en fixant les orientations de la gestion de la ressource en eau : entretien et restauration des cours d'eau, maîtrise des inondations et des prélèvements, lutte contre les pollutions, protection de la santé, préservation des zones humides, du littoral et de la biodiversité...

Les collectivités, les départements, les régions, l'Etat et ses établissements publics devront tenir compte de la référence que constitue le SDAGE pour tout projet lié à la ressource en eau. Il s'impose aux décisions de l'Etat en matière de police des eaux, notamment des déclarations d'autorisations administratives (rejets, urbanisme...) ; de même il s'impose aux décisions des collectivités, établissements publics ou autres usagers en matière de programme pour l'eau. Le SCoT doit être compatible avec le SDAGE (Article L.122-1 du Code de l'Urbanisme).

Le SDAGE définit également des principes de gestion spécifiques des différents milieux : eaux souterraines, cours d'eau de montagne, grands lacs alpins, rivières à régime méditerranéen, lagunes, littoral, ...

La commune de Brinckheim appartient au bassin Rhin-Meuse.

Le SDAGE Rhin-Meuse 2016-2021, approuvé en 2015 par arrêté du Préfet Coordinateur de bassin, fixe les grands enjeux d'une gestion de l'eau équilibrée :

- Enjeu 1 : Améliorer la qualité sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine et à la baignade ;
- Enjeu 2 : Garantir la bonne qualité de toutes les eaux, tant superficielles que souterraines ;
- Enjeu 3 : Retrouver les équilibres écologiques fondamentaux des milieux aquatiques ;
- Enjeu 4 : Encourager une utilisation raisonnable de la ressource en eau sur l'ensemble des bassins du Rhin et de la Meuse ;
- Enjeu 5 : Intégrer les principes de gestion équilibrée de la ressource en eau dans le développement et l'aménagement des territoires ;
- Enjeu 6 : Développer, dans une démarche intégrée à l'échelle des bassins versants du Rhin et de la Meuse, une gestion de l'eau participative, solidaire et transfrontalière.

4.2.2. Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)

Un SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) est un outil de planification créé par la loi sur l'Eau du 3 janvier 1992, tout comme le SDAGE. Il planifie la gestion de la ressource en eau à un niveau local. Il est généralement à l'initiative de collectivités et d'acteurs de l'eau locaux.

La commune de Brinckheim est comprise dans le périmètre du SAGE III-Nappe-Rhin (approuvé en 2015). Les enjeux de ce SAGE sont :

- La préservation et la reconquête de la qualité de la nappe phréatique, notamment vis à vis des pollutions diffuses
- La gestion des débits : crues et étiages, relations entre le Rhin et la plaine
- La restauration des écosystèmes : cours d'eau et zones humides
- La reconquête de la qualité des eaux superficielles.

4.3. Qualité des eaux superficielles et souterraines

La directive 2000/60/CE du 23 octobre 2003, ou Directive Cadre Européenne sur l'Eau (DCE), fixe l'objectif de parvenir au « bon état » des masses d'eaux. Pour parvenir à ce résultat, il est demandé aux Etats de réaliser un état des lieux dans chaque grand bassin hydrographique, de mettre en place un réseau de surveillance et de définir un plan de gestion.

L'outil de mise en application de la DCE en France est le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE). Le SDAGE 2016-2021 des bassins versants du Rhin et de la Meuse a été approuvé en 2015.

4.3.1. Les eaux superficielles

Pour les eaux de surface, ce « bon état » se décline par un bon état chimique et bon état écologique. Dans la pratique, il vise globalement un fonctionnement équilibré des milieux aquatiques par rapport à leurs caractéristiques naturelles et avec un impact modéré des activités humaines.

Afin d'évaluer la qualité des principaux cours d'eau, le SDAGE les a découpés en « masses d'eau SDAGE ».

Brinckheim est concernée par deux masses d'eau superficielle :

- Alte-Bach

Etat chimique	Etat écologique		Objectif	Echéance retenue
Actuel	Etat actuel			
		Eléments biologiques	Eléments physico-chimiques	
Données manquantes	Moyen	Moyen	Bon état	2027

Etat de la masse d'eau superficielle Alte-Bach, d'après le SDAGE 2010-2015

- Saurentz

Etat chimique	Etat écologique		Objectif	Echéance retenue
Actuel	Etat actuel			
		Eléments biologiques	Eléments physico-chimiques	
Pas bon	Mauvais	Mauvais	Bon état	2027

Etat de la masse d'eau superficielle Saurentz, d'après le SDAGE 2010-2015

4.3.2. Les eaux souterraines

Brinckheim est concernée par une masse d'eau souterraine : Sundgau versant Rhin et Jura alsacien.

Etat actuel											Objectif d'état retenu		Échéance définie pour atteindre l'objectif
Nitrates	Tendance à la hausse nitrates	Pesticides	Chlorures	Solvants chlorés	Sulfates	Etat qualitatif	Etat quantitatif actuel	Etat global	Etat global	Etat quantitatif	Etat chimique		
Pas Bon	Oui	Pas Bon	Bon	Bon	Bon	Pas Bon	Bon	Pas Bon	Bon État	Bon État	Bon État	2027	

Etat de la masse d'eau souterraine Sundgau versant Rhin et Jura alsacien, d'après le SDAGE 2010-2015

5. Mise en évidence des risques naturels et technologiques

Les données proviennent principalement du Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) du Haut-Rhin, mis à jour en 2013 par la Préfecture du Haut-Rhin.

5.1. Risque sismique

Depuis le 22 octobre 2010, la France dispose d'un nouveau zonage sismique divisant le territoire national en cinq zones de sismicité croissante en fonction de la probabilité d'occurrence des séismes (articles R563-1 à R563-8 du Code de l'Environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et n°2010-1255 du 22 octobre 2010, ainsi que par l'arrêté du 22 octobre 2010) :

- zone 1 : sismicité très faible
- zone 2 : sismicité faible
- zone 3 : sismicité modérée
- zone 4 : sismicité moyenne
- zone 5 : sismicité forte

La commune de Brinckheim est classée en zone de sismicité 4 (moyenne) et concernée par les décrets n°2010-1254 du 22/10/2010 relatifs à la prévention du risque sismique et n°2010-1255 du 22/10/2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français qui sont applicables depuis le 01/05/2011. Les constructions et installations sont donc soumises aux règles parasismiques applicables.

5.2. Risque d'inondation et coulées de boue

Brinckheim a fait l'objet d'un arrêté de reconnaissance de catastrophe naturelle.

Type de catastrophe	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999

Arrêtés de reconnaissance de catastrophe naturelle

5.2.1. Risque d'inondation



Zones inondables identifiées par l'Atlas des Zones Inondables du Haut-Rhin

L'Atlas des Zones Inondables du Haut-Rhin de novembre 2001 fait état de trois zones inondables pour la commune de Brinckheim, deux concernant le Muehlgraben et la troisième touchant l'un de ses affluents, le Ried. Les champs d'expansion des crues se localisent dans la moitié Nord du ban et enserrant les espaces bâtis par l'Est et par l'Ouest.

Les zones inondables situées du côté Ouest et stoppées à l'Est par une route communale se limitent préférentiellement aux lits majeurs des cours d'eau, épargnant les terrains agricoles en bordure. Seul le Ried présente un champ d'inondation plus étendu à son extrémité Est avec une retenue d'eau pouvant atteindre 150 mètres de large.

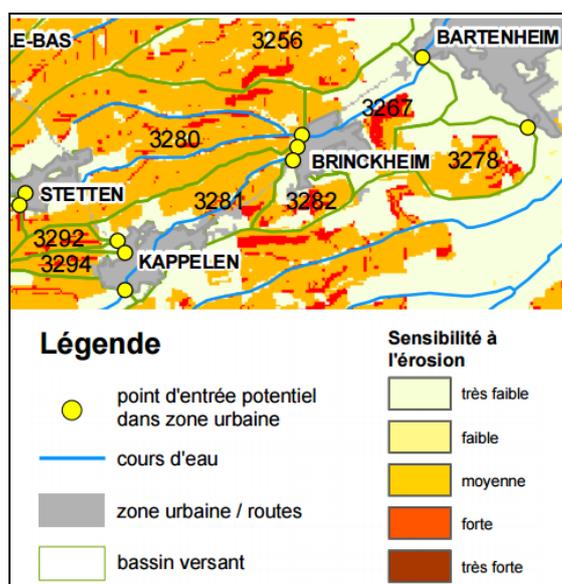
La zone inondable située à l'Est du village témoigne d'une emprise au sol beaucoup plus marquée : étiré le long de la RD 21, le champ s'étale sur environ 500 mètres de long et 100 mètres de large.

Le cours d'eau est canalisé dans la partie Ouest du village et s'écoule sous la rue du Moulin, avant de réapparaître à l'air libre dans la partie Est de la rue. La profondeur du lit relevé dans le village témoigne des efforts entrepris pour contenir les débordements occasionnels du ruisseau.

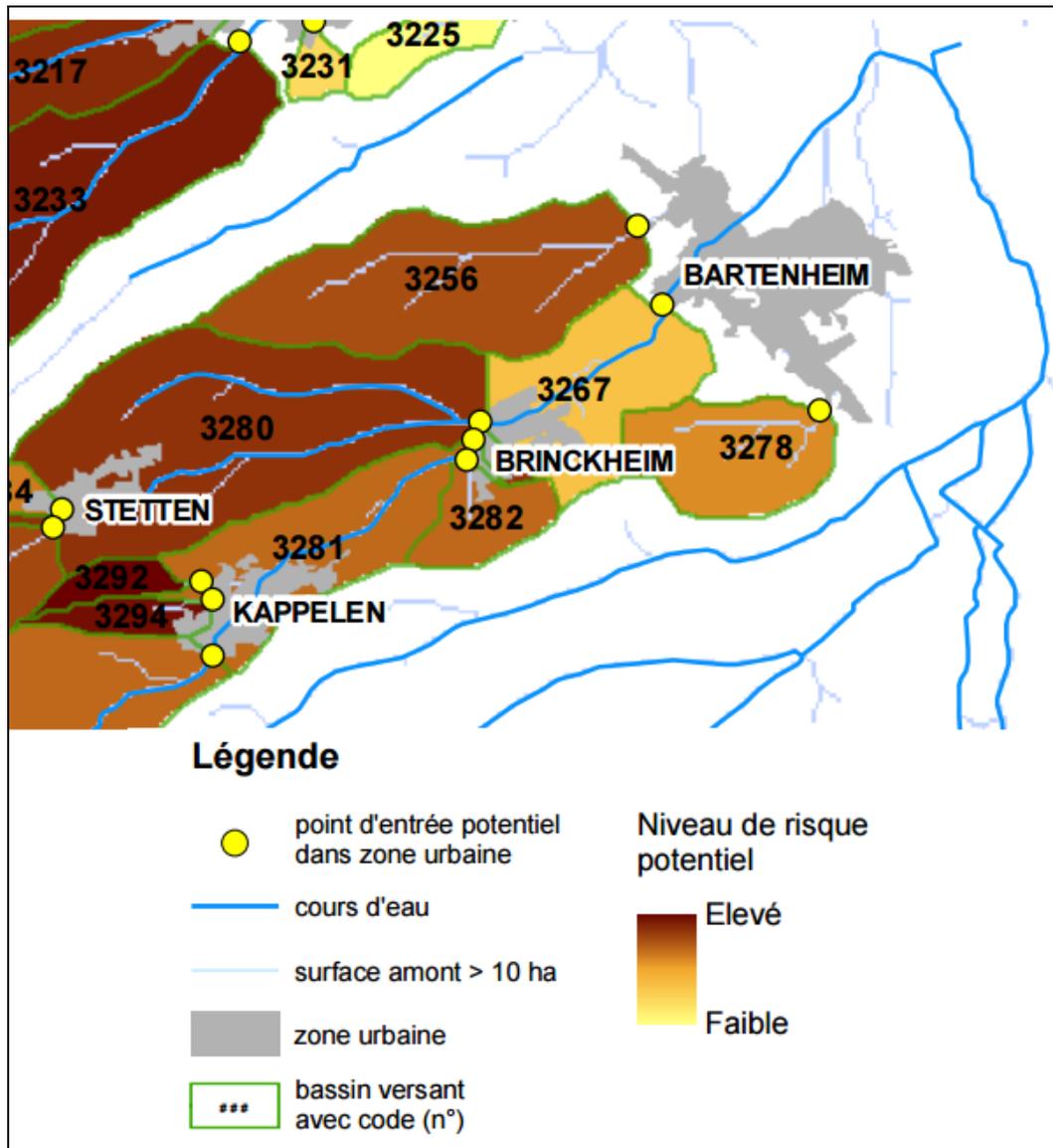
5.2.2. Risque de coulées de boue

Les cartes de sensibilité potentielle à l'érosion des sols et du risque potentiel de coulées d'eaux boueuses en Alsace, établies par la DREAL indique pour la commune de Brinckheim les éléments suivants :

- Une sensibilité potentielle à l'érosion hydrique moyenne à forte sur les bassins versant qui entourent le ban, notamment à l'Est
- Un risque potentiel de coulées de boues moyen à élevé sur les bassins versants, notamment à l'Ouest.



Sensibilité potentielle à l'érosion hydrique



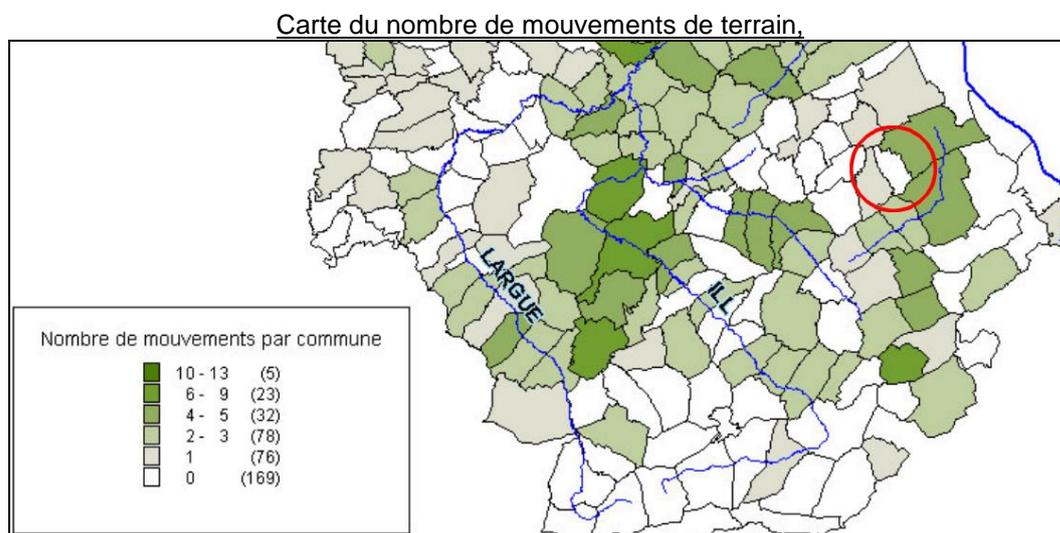
Risque potentiel de coulées de boue

La propension au ruissellement dépend de plusieurs facteurs, dont les principaux sont la nature du sol, la déclivité du terrain et la couverture végétale. En dehors des situations de pluie habituelles, trois types d'évènements pluvieux exceptionnels, associés à des conditions climatiques particulières peuvent déclencher un ruissellement :

- les gros orages, qui ont lieu essentiellement en été;
- les longues pluies de fin d'automne ou de début de printemps, lorsque les champs sont dépourvus de végétation;
- les fortes pluies de fin d'hiver sur des sols encore gelés et recouverts de neige, situation néanmoins plus rare.

5.3. Risque de mouvement de terrain et cavités souterraines

D'après l'Inventaire départemental des mouvements de terrains du Haut-Rhin, réalisé en décembre 2005 par le BRGM, aucun mouvement de terrain n'a été recensé à Brinckheim.



d'après BRGM

Le BRGM (Bureau de recherches géologiques et minières) a également identifié une cavité souterraine à Brinckheim dans l'Inventaire départemental des cavités souterraines hors mines : point rouge au Nord de la RD 21, en sortie Est du ban communal, en milieu agricole. Globalement le rebord du plateau sundgauvien au contact de la plaine rhénane est concerné par la présence de cavités souterraines avec par exemple pour Bartenheim, commune voisine, le repérage cartographique de plus d'une vingtaine de cavités souterraines.



Carte des cavités souterraines, d'après BRGM

5.3.1. Aléa de retrait-gonflement des sols argileux

Les phénomènes de retrait-gonflement sont dus pour l'essentiel à des variations de volume de formations argileuses sous l'effet de l'évolution de leur teneur en eau. Ces variations de volume se traduisent par des mouvements différentiels de terrain susceptibles de provoquer des désordres au niveau du bâti. Le Haut-Rhin fait partie des départements français relativement peu touchés jusqu'à présent par le phénomène.

A la demande du Ministère de l'Écologie, le BRGM a réalisé une cartographie de l'aléa retrait-gonflement des sols argileux sur l'ensemble du département en vue de permettre une information préventive sur ce risque.

L'intégralité du ban de Brinckheim est concernée par un aléa faible de retrait-gonflement des argiles. De plus deux zones sont concernées par un aléa moyen (une au Nord, une en zone urbaine).



5.4. Risques technologiques

5.4.1. Risques industriels

Le risque industriel majeur est un événement accidentel se produisant sur un site industriel et entraînant des conséquences immédiates ou différées, graves pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens et l'environnement.

Les principales manifestations du risque industriel sont l'incendie, l'émission de substances toxiques ou asphyxiantes, l'explosion. Afin de limiter la survenue et les conséquences d'un accident industriel, les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) sont soumises à une réglementation stricte.

Une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement est recensée à Brinckheim : la pension canine BASCHUNG Raymond. Cet établissement est soumis à autorisation.

Nom : BASCHUNG Raymond							
Adresse d'exploitation : 5 rue du chenil 68870 BRINCKHEIM							
Activité principale : Etat d'activité : En fonctionnement Service d'inspection : DD(CS)PP Numéro inspection : 0568.00123 Dernière inspection : 10/10/2013							
Régime : Autorisation Statut Seveso : Inconnu Priorité nationale : Non IPPC : Non							
Situation administrative							
Rubri. IC	Ali.	Date auto.	Etat d'activité	Rég.	Activité	Volume	Unité
2120	1		En fonct.	A	Chiens (élevage, vente, transit, garde, fourrières)	60	u

Fiche de l'établissement classé ICPE

5.4.2. Le transport de matières dangereuses

Le transport de matières dangereuses (TMD) concerne en premier lieu les voies routières et ferroviaires et, en moindres mesures, les voies maritimes et d'eau. En plus des produits hautement toxiques, sont considérés comme matières dangereuses, les produits comme les carburants, gaz, engrais. **La commune de Brinckheim n'est concernée par aucun risque de transport de matière dangereuse** selon la DDT 68 (source : liste des communes concernées : <http://www.haut-rhin.gouv.fr/Publications/Cartes-et-donnees>).

5.4.3. Le risque d'exposition au plomb

L'ensemble du territoire français est concerné par la recherche de plomb dans les habitations construites avant 1949. Le risque d'exposition au plomb devra être mentionné à titre d'information dans les annexes du PLU, conformément aux dispositions de l'article R.151-53 du Code de l'Urbanisme.

5.4.4. Le risque de rupture de barrage

Les barrages sont classés en quatre classes (de A pour les plus grands à D) suivant les enjeux qu'ils représentent en termes de sécurité publique. Ce classement est fonction des caractéristiques de hauteur et de volume retenu des ouvrages et peut tenir compte des enjeux situés à l'aval.

Les communes soumises à risque de rupture de barrage reflètent les secteurs concernés par les principaux barrages de classe A à C. En effet, le recensement des très nombreux petits ouvrages de classe D n'est pas achevé (barrages d'étangs principalement).

La commune de Brinckheim n'est pas affectée directement par un risque de rupture de barrage.

5.4.5. Décharge :

Pour mémoire, il est également rappelé qu'une ancienne décharge existait au lieu-dit Ochsenacker.

6. Milieux naturels

Commune du plateau sundgauvien, Brinckheim se situe à l'Ouest de l'autoroute A-35 qui relie l'agglomération bâloise à la ville de Mulhouse. L'accès à l'autoroute se fait à hauteur du bourg de Bartenheim à 2 kilomètres au Nord/Est de la commune. La RD 66 est une voie d'acheminement parallèle à l'autoroute.

Brinckheim est entourée au Nord par la commune d'Uffheim, à l'Ouest par Kappelen, au Sud par Blotzheim et enfin par Bartenheim à l'Est. Le village s'est constitué sur le flanc d'une colline taillée en biseau vers l'amont, le long des berges «domestiquées» du ruisseau du Muehlgraben.

Caractérisée par sa forme légèrement ovale et sa structure bâtie très aérée, Brinckheim se blottit au creux d'une sinuosité formée par la départementale RD21 1 qui joint le bourg de Bartenheim au village de Kappelen. La commune prend place dans la moitié Nord du ban, accusant un léger décalage vers l'Est.

Ses 341 hectares de superficie se répartissent approximativement de la façon suivante : 83 % du ban communal sont occupés par l'espace agricole, 14 % sont recouverts de boisements et les 3 % restants sont urbanisés. La dominance des terrains agricoles est particulièrement bien établie au sein de ce paysage vallonné.

6.1. Périmètres d'inventaire et de protection

Le ban communal de Brinckheim ne compte aucun périmètre protégé au titre des milieux naturels ou inventaire du patrimoine naturel.

Par ailleurs, une toute petite partie des boisements de la commune est soumise au régime forestier. « Le régime forestier est d'abord un ensemble de garanties permettant de préserver la forêt sur le long terme forestier [...]. C'est aussi un régime de gestion, avec un souci de renouvellement des ressources en bois, des autres produits et services fournis par les forêts, et de transmission aux générations futures de ces ressources. » (ONF)

Ce statut ne constitue donc pas une protection réglementaire mais soumet toute dégradation ou défrichement du patrimoine forestier concerné à une demande de distraction audit régime.

Forêts soumises
Commune de Brinckheim



 Forêt soumise

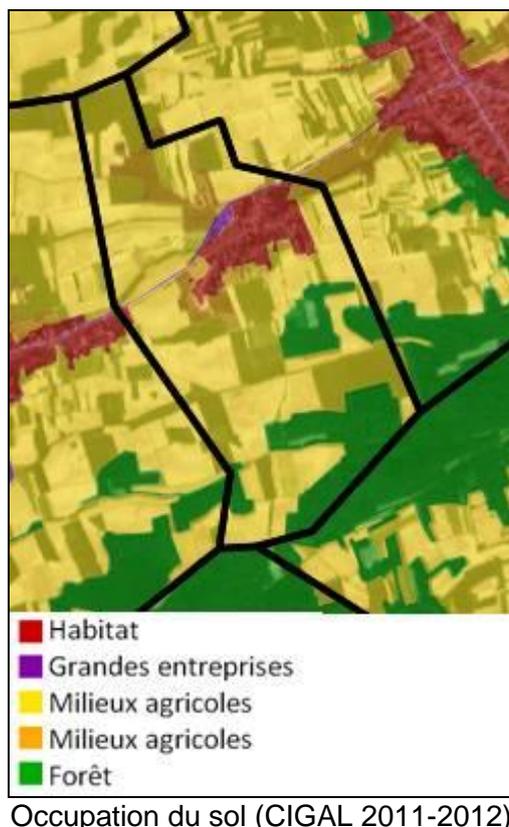


Sources : CG68, DREAL 2014, DDT 2014, Ortho 2011-2012 Cigal cigalasace.org

0 140 280 Mètres

Forêt soumise (sources : CD68, DREAL 2014, DDT 2014, Ortho 2011-2012)

6.2. Habitats naturels



6.2.1. Boisements

La strate arborée est principalement composée d'Érable sycomore, de Frêne et de Robinier faux Acacia (dominant en lisière forestière). Le Hêtre et le Chêne pédonculé sont relativement rares, comme quelques Noyers, Merisiers et Charmes qui n'atteindront pas la voûte forestière.

La strate arbustive traduit le caractère calcaire et héliophile de la station avec le Troène associé au Sureau noir, au Prunellier, au Cornouiller sanguin et à la Bryone. Le sol est recouvert par le Lierre. L'ourlet (bande herbacée de la lisière) traduit également la nature calcaire et azotée du substrat : Ortie dioïque, Lamier rouge, Violette odorante et Euphorbe petit cyprès.

Le Robinier faux Acacia a été introduit en France à la fin du 17^{ème} siècle pour ses aspects ornementaux. Il a été largement diffusé pour fournir des échelas de vigne. Cet arbre a une grande capacité de colonisation des terrains à l'abandon et des clairières forestières liées aux coupes rases. La présence de nombreux Erables sycomores et Robiniers traduit le caractère secondarisé de ces peuplements forestiers (remplacement total ou partiel du peuplement forestier d'origine par d'autres espèces), la flore de la Chênaie-Hêtraie ne s'exprimant que dans la strate arbustive et la végétation printanière du sous-bois.

La strate herbacée forestière, relativement pauvre en automne, est essentiellement composée de Brachypode des bois. La flore printanière est typique de la Hêtraie-Chênaie : Aspérule, Ficaire, Anémone sylvie, Sceau de Salomon, Lierre, Parisette, Violette des bois, Muguet et Arum maculé notamment.

Les haies ont une composition floristique comparable à celle des boisements forestiers, traduisant ainsi leur origine commune. L'ensemble de ces formations forestières, très marquées par l'anthropisation, ne comporte pas d'espèces végétales remarquables, à l'exception de la Violette odorante.

6.2.2. Terres agricoles

Brinckheim est resté un village typiquement agricole d'un dynamisme connu, vraisemblablement stimulé par la présence d'anabapistes au milieu du 19^{ème} siècle. De l'ancienne exploitation de la vigne (encore 1 hectare en 1970), ne subsiste comme témoin que la maison des garde-vignes (Wintzerhiesele) et quelques rangées de vignes disséminées sur les zones sommitales.

L'espace agricole actuel est organisé de manière rationnelle pour permettre sa mise en valeur. Les sols ont été remembrés en 1963. La majeure partie des terres agricoles est exploitée pour la céréaliculture et plus particulièrement pour la production de maïs.



La zone destinée aux cultures se déploie perpendiculairement au village, sur les pentes Nord et Sud du vallon, jusqu'à une distance maximale de 1,6 km du bâti. Prairies, champs de maïs et de blé tendre s'y succèdent sous forme de longues parcelles disposées en lanières près du village, parcelles qui ont tendance à gagner en surface et à prendre une conformation plus « carrées » lorsqu'elles se rapprochent des marges forestières Sud.

L'agriculture intensive réduit considérablement la diversité biologique des espaces cultivés. Les champs n'abritent qu'une flore éphémère et pauvre en espèces. Soumise aux labours, aux engrais, et aux traitements phytosanitaires, la végétation se limite à quelques plantes adventices et banales. L'Alouette des champs, qui niche au sol et qui n'exige aucun perchoir pour son champ territorial, représente l'espèce caractéristique de la « steppe culturale ». Le Campagnol est lui aussi en permanence au milieu des champs.

Par ailleurs, le Lièvre, le Faisan, le Sanglier et le Chevreuil profitent des cultures pour se nourrir. Malgré une organisation à champs ouverts, l'espace agricole de la commune n'est pas excessivement marqué par l'uniformité. L'omniprésence de la trame arborée sous forme de boisements relictuels contribue à créer des zones de refuge précieuses pour la faune.

6.2.3. Collines sundgauviennes

Les collines de Brinckheim présentent une mosaïque de milieux où l'arbre est rarement absent. Ce paysage plus ou moins arboré contraste avec les grandes étendues céréalières de la plaine et même les parties remembrées du Sundgau.

Il est ainsi possible d'identifier, à partir des communautés aviaires, plusieurs types d'habitats naturels :

- l'espace cultivé faiblement arboré à Bruant jaune et Bruant proyer ;
- le bocage cultivé à Bruant jaune et Tourterelle des bois ;
- la forêt feuillue à Pic épeiche et Geai.

Les paysages agro-forestiers du Sundgau sont favorables au Chevreuil et au Sanglier. Les bosquets abritent le Campagnol roussâtre et le Mulot gris, dont l'abondance (relative) se traduit par de bonnes populations de Renard et de Belette. Le linéaire de lisières et le caractère bien drainé des sols favorisent aussi le Hérisson. Le Blaireau est cependant le mammifère qui caractérise le mieux ces collines loessiques : les limons constituent, en effet, un excellent matériau pour l'établissement de son terrier.



6.2.4. Secteur urbain



Il s'agit bien sûr d'un secteur totalement anthropisé avec une végétation de jardins d'ornement, d'espaces verts publics, de potagers, de vergers et d'espaces rudéraux (friches, bords de voirie, délaissés,...). Cependant, les arbres fruitiers et les arbres d'ornement favorisent une avifaune adaptée : Moineau domestique, Rouge-queue noir, Bergeronnette grise, Hirondelle des fenêtres, Tourterelle turque, Chouette effraie. Pour la faune on trouvera : la Souris grise, le Rat gris, la Musaraigne musette, le Mulot gris, la Fouine, plusieurs espèces de Chauve-souris ...

Les franges de vergers se cantonnent principalement au contact immédiat de la zone bâtie, ainsi que dans la moitié Est du village. On en recense également sur le versant Nord. Ce sont les parcelles à arbres fruitiers à hautes tiges et d'âge avancé qui accueillent potentiellement le plus d'espèces d'oiseaux, surtout s'il y a des vieux arbres à cavité, ainsi favorables à la présence des Mésanges, Sittelle torchepot, pic épeiche, Etourneau, Torcol.

6.2.5. Cortèges végétaux des cours d'eau

Dans le tiers Nord du ban, la présence de ripisylves crée des îlots particuliers où flore et faune s'enrichissent brusquement et peuvent servir de relais biologiques au milieu d'un espace très pauvre en espèces. Dans les ripisylves bordant le Muehlgraben, la strate arborescente est dominée par l'Aulne glutineux, le Frêne et le Saule blanc. Les ripisylves peuvent potentiellement accueillir une certaine avifaune : Lorient, Fauvette à tête noire, Rossignol philomèle, Grive musicienne, Merle, ... La présence de l'eau associée à celle d'une structure arborée induit une grande variété biologique avec une flore et une faune aquatique et subaquatique qu'accompagne un écosystème de type haie.

6.2.6. Plantations d'alignement et arbres isolés

Les zones urbanisées, tant en ce qui concerne le noyau ancien que les extensions récentes, sont émaillées d'arbres isolés qui sont soit des arbres fruitiers à moyennes tiges, soit des arbres à hautes tiges (Noyers, Sapins ...).

La route qui mène à l'entrée Nord du village est bordée dans sa partie gauche par une rangée de grands sapins qui masque la zone bâtie et contribue à l'isolement visuel du site.



6.2.7. Zones humides

- Contexte réglementaire

La prise en compte des zones humides constitue aujourd'hui un enjeu majeur. Les zones humides sont considérées comme des milieux particulièrement sensibles et menacés, notamment au sens de la LEMA (Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques, 2006).

Définition : « on entend par zone humide, les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année » (Art. L.211-1 du Code de l'Environnement).

L'article R.211-108 du même code précise que « les critères à retenir pour la définition des zones humides mentionnées au 1° du I de l'article L.211-1 sont relatifs à la morphologie des sols liée à la présence prolongée d'eau d'origine naturelle et à la présence éventuelle de plantes hygrophiles. Celles-ci sont définies à partir des listes établies par région biogéographique. En l'absence de végétation hygrophile, la morphologie des sols suffit à définir une zone humide. » Il s'agit d'espaces qui cumulent des intérêts plurifonctionnels en termes d'équilibre des bassins versants (soutien à l'étiage, atténuation des niveaux de crues), de qualité de l'eau (rôle de filtre) et de richesse biologique (forte biodiversité). Ces secteurs assurent aussi des fonctions récréatives et paysagères.

Le SDAGE du Bassin Rhin-Meuse fixe pour une période de 6 ans les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau et intègre les obligations définies par la directive européenne sur l'eau, ainsi que les orientations du Grenelle de l'Environnement pour un bon état des eaux d'ici 2021. Une des orientations fondamentales est de concrétiser la mise en œuvre du principe de non dégradation des milieux aquatiques et des zones humides. L'objectif du SDAGE Rhin-Meuse est de préserver dans la mesure du raisonnable les zones humides ordinaires qui présentent un intérêt essentiellement hydraulique et, à défaut, de veiller par des mesures compensatoires à préserver leur fonctionnalité.

« L'objectif réside dans la préservation des fonctionnalités de ces zones à l'occasion d'atteintes qui pourraient y être apportées notamment par des aménagements nouveaux ou des constructions nouvelles. Dès lors que les SCoT, PLU (...) qui assurent la mise en œuvre de cet objectif autorisent les aménagements et constructions, ils comprennent des dispositions destinées à garantir la limitation des impacts négatifs susceptibles d'être générés » (SDAGE Rhin-Meuse, orientations fondamentales et dispositions, 2009).

Répartition communale



Zones humides, d'après BD ZDH

La base de données Zones à Dominante Humide (ZDH) de CIGAL, datée de 2008, donne des indications sur les possibles zones humides présentes sur le territoire communal. Cette base de données correspond à un inventaire général à l'échelle régionale au 1/10 000^{ème}. Cette cartographie se base sur des photo-interprétations de l'occupation du sol. La délimitation des zones à dominante

humide repose sur les principaux critères suivants : présence de végétation hygrophile, saturation permanente ou non du sol et topographie.

Type de milieu	Superficie (ha)	Part de la commune
Forêts et fourrés humides	3,03	0,89%
Boisements linéaires humides	3,72	1,09%
Territoires artificialisés	8,63	2,52%
Prairies humides	10,54	3,08%
Terres arables	37,13	10,86%
Total	63,04	18,44%

Les milieux classés en zones potentiellement humides, d'après BD ZDH

Au total 63 hectares du ban communal de Brinckheim sont classés en zones humides potentielles, soit près de 19% du ban. C'est ainsi les lits des différents cours d'eau (du Nord au Sud : Muehlgraben, Wurmbach et Lutterbach) qui sont concernés.

Avec environ 37 ha affectés, ce sont en premier lieu des terres arables qui sont concernées (en jaune sur la carte). Ensuite se sont les prairies humides qui sont le plus impactés (11 ha, en vert clair).

A noter que 8,6 ha de territoires artificialisés sont également classés en zones humides artificialisées (en rouge).

6.3. Espèces remarquables

6.3.1. Inventaire des espèces protégées

L'inventaire présenté ici ne se veut pas exhaustif. Il a pour source : les listes communales de l'Office des Données Naturalistes d'Alsace (ODONAT, <http://www.faune-alsace.org/>) ; les inventaires de la faune locale disponibles sur le portail cartographique du Conseil Départemental du Haut-Rhin (CD68, <http://www.infogeo68.fr>) ; le SRCE Alsace ; les résultats des pêches réalisées en Alsace de 1999 à 2013 par l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA, <http://www.image.eaufrance.fr/>) et l'atlas de la flore d'Alsace de la Société Botanique d'Alsace (SBA, <http://www.atlasflorealace.com>).

Le caractère d'espèce protégée retenu ici est basé selon les arrêtés ministériels suivants :

- Arrêté du 20 janvier 1982 fixant la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire
- Arrêté du 8 décembre 1988 fixant la liste des espèces de poissons protégées sur l'ensemble du territoire national
- Arrêté du 28 juin 1993 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Alsace complétant la liste nationale
- Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection
- Arrêté du 23 avril 2007 fixant les listes des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.
- Arrêté du 19 novembre 2007 fixant les listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection
- Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection

Nom commun (nom scientifique)	Source
OISEAUX	
Bergeronnette grise (<i>Motacilla alba</i>)	ODONAT
Bouvreuil pivoine (<i>Pyrrhula pyrrhula</i>)	ODONAT
Bruant jaune (<i>Emberiza citrinella</i>)	ODONAT
Buse variable (<i>Buteo buteo</i>)	ODONAT
Choucas des tours (<i>Corvus monedula</i>)	ODONAT
Cigogne blanche (<i>Ciconia ciconia</i>)	ODONAT
Coucou gris (<i>Cuculus canorus</i>)	ODONAT
Effraie des clochers (<i>Tyto alba</i>)	ODONAT
Épervier d'Europe (<i>Accipiter nisus</i>)	ODONAT
Faucon crécerelle (<i>Falco tinnunculus</i>)	ODONAT
Fauvette à tête noire (<i>Sylvia atricapilla</i>)	ODONAT
Grande Aigrette (<i>Casmerodius albus</i>)	ODONAT
Grimpereau des jardins (<i>Certhia brachydactyla</i>)	ODONAT
Hibou moyen-duc (<i>Asio otus</i>)	ODONAT
Hirondelle de fenêtre (<i>Delichon urbicum</i>)	ODONAT
Hirondelle rustique (<i>Hirundo rustica</i>)	ODONAT
Jaseur boréal (<i>Bombycilla garrulus</i>)	ODONAT
Linotte mélodieuse (<i>Carduelis cannabina</i>)	ODONAT
Loriot d'Europe (<i>Oriolus oriolus</i>)	ODONAT
Martinet noir (<i>Apus apus</i>)	ODONAT
Mésange à longue queue (<i>Aegithalos caudatus</i>)	ODONAT
Mésange charbonnière (<i>Parus major</i>)	ODONAT
Milan noir (<i>Milvus migrans</i>)	ODONAT
Moineau domestique (<i>Passer domesticus</i>)	ODONAT
Moineau friquet (<i>Passer montanus</i>)	ODONAT
Pic épeiche (<i>Dendrocopos major</i>)	ODONAT
Pic épeichette (<i>Dendrocopos minor</i>)	ODONAT
Pie-grièche écorcheur (<i>Lanius collurio</i>)	ODONAT
Pinson des arbres (<i>Fringilla coelebs</i>)	ODONAT
Pouillot fitis (<i>Phylloscopus trochilus</i>)	ODONAT
Pouillot véloce (<i>Phylloscopus collybita</i>)	ODONAT
Rougegorge familier (<i>Erithacus rubecula</i>)	ODONAT
Rougequeue à front blanc (<i>Phoenicurus phoenicurus</i>)	ODONAT
Rougequeue noir (<i>Phoenicurus ochruros</i>)	ODONAT
Sittelle torchepot (<i>Sitta europaea</i>)	ODONAT
Sizerin flammé (<i>Carduelis flamma</i>)	ODONAT
Tarier des prés (<i>Saxicola rubetra</i>)	ODONAT
Torcol fourmilier (<i>Jynx torquilla</i>)	ODONAT
Verdier d'Europe (<i>Carduelis chloris</i>)	ODONAT

MAMMIFERE	
Hérisson d'Europe (<i>Erinaceus europaeus</i>)	ODONAT
AMPHIBIENS	
Grenouille rousse (<i>Rana temporaria</i>)	ODONAT
POISSONS	
Lamproie de Planer (<i>Lampetra planeri</i>)	ONEMA
Brochet (<i>Esox lucius</i>)	ONEMA
Truites (<i>Salmo trutta</i>)	ONEMA

6.3.2. Chevêche d'Athéna

En plus des inventaires naturalistes listés précédemment, des éléments concernant la présence de chouettes chevêche sur le ban communal ont été apportés dans le cadre de l'enquête publique.

Ainsi, l'association CAPS 68 (Collectif Agir pour le Pays de Sierentz) a mis en place des nichoirs spécifiques à la chouette chevêche, dont certains seraient actuellement occupés.

6.4. Fonctionnement écologique

Appréhender l'écologie du paysage a pour principal dessein de définir les différentes structures utilisées par la biodiversité dans les déplacements (quotidiens, annuels...). Cette analyse permet de mettre en évidence le fonctionnement écologique des écosystèmes à l'échelle communale, fonctionnement qui s'inscrit dans un contexte supra-communal, reliant ainsi de grands ensembles naturels entre eux.

La mise en place d'un réseau écologique national nommé « Trame verte et bleue » a été l'une des mesures prioritaires du groupe « Préserver la biodiversité et les ressources naturelles » du Grenelle II de l'Environnement. Cette démarche fait suite au constat de fragmentation importante du territoire et de fragilisation des populations animales et végétales, y compris en ce qui concerne les espèces ordinaires.

En Alsace, la politique Trame Verte et Bleue (TVB) a été initiée par le Conseil Régional dès 2003, afin de restaurer les réseaux écologiques dégradés de la plaine. Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE), outil de mise en œuvre de la TVB régionale, a été adopté en Alsace le 22 décembre 2014.

Outre les fonctions écologiques, cette trame verte garantit également une qualité de vie pour les habitants en maintenant des espaces de respiration et en assurant des fonctions socio-récréatives pour les usagers.

L'écologie du paysage repose sur quatre axes complémentaires :

- la définition de sous-trames fonctionnelles et pertinentes ou continuums écologiques (habitats naturels),
- l'identification de réservoirs de biodiversité,
- la détermination de corridors écologiques,
- la localisation d'obstacles aux déplacements.

Synthèse des éléments de la trame verte et bleue du SRCE Commune de Brinckheim



-  Réservoirs de biodiversité
-  Corridors écologiques nationaux
-  Corridors écologiques terrestres régionaux
-  Cours d'eau classés au titre de l'art. 214-17 du code de l'environnement, listes 1 et 2

Sources : DREAI 01/2015, Ortho 2011-2012 CIGAL www.cigalsace.org

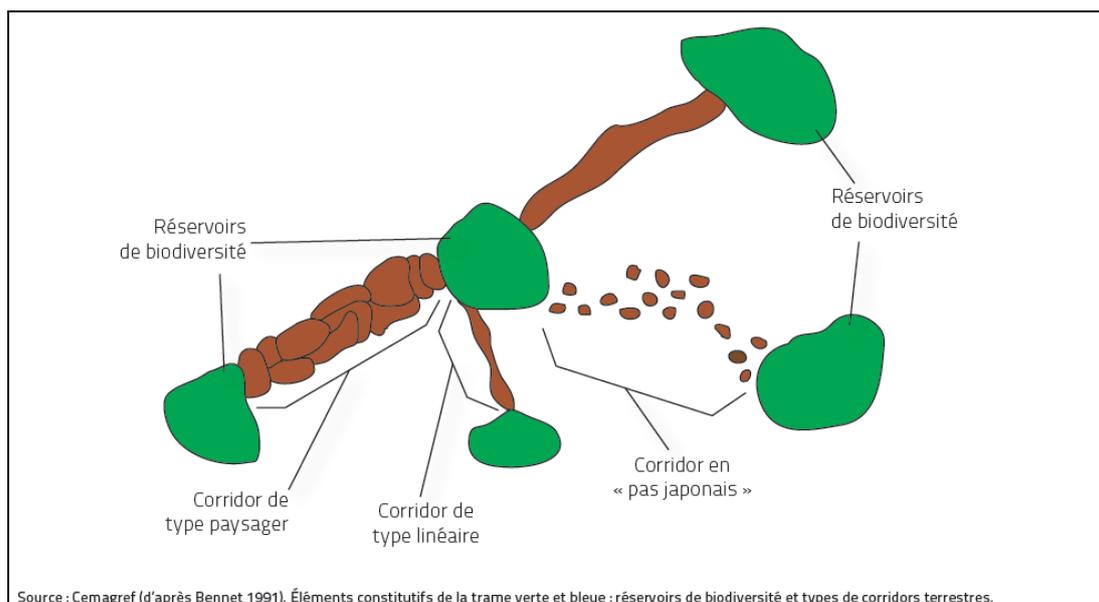
0 140 280 Mètres

La trame verte et bleue désigne un ensemble de milieux naturels, terrestres ou aquatiques (cours d'eau, canaux, plans d'eau...) qui sont reliés entre eux et qui constituent des habitats vitaux pour les différentes espèces qui leurs sont inféodés. On parle également de « continuités écologiques » ou de « réseau écologique ».

La trame verte et bleue est composée de deux catégories d'éléments :

- des réservoirs de biodiversité d'une part ;
- et des corridors qui les relient entre eux d'autre part.

Le tracé linéaire des cours d'eau en font un cas particulier, ils peuvent être à la fois des corridors et des réservoirs.



Concept de réseau écologique

6.4.1. Sous-trames ou continuums écologiques

Les réseaux écologiques sont étudiés par continuums de milieux favorables à un groupe écologique. Ceux-ci incluent réservoirs de biodiversité et zones de déplacement possible pour la faune caractéristique du continuum étudié. Un continuum écologique peut être nommé « sous-trame ».

Au regard des éléments qui constituent l'occupation du sol, les boisements (forêts, bosquets, plantations d'alignement et arbres isolés) peuvent constituer des sous-trames et / ou continuums écologiques.

6.4.2. Réservoir de biodiversité

Les réservoirs de biodiversité correspondent aux sites à forts enjeux de biodiversité sur le territoire. Il s'agit de grands ensembles, dont la taille et le degré de conservation sont jugés satisfaisants pour le maintien des espèces. Ils sont définis sur la base d'éléments écologiques patrimoniaux tels que les zones bénéficiant de protections et/ou d'inventaires (ZNIEFF, Zone Humide Remarquable, Espace Naturel Sensible, ...).

- **A l'échelle supra-communale**

La commune de Brinckheim se trouve à peu près à 3 km de la forêt de la Hardt, réservoir de biodiversité le plus proche (RB98) et à 5 km de la gravière Im Wolf autre réservoir (RB113).



Objectifs de maintien ou de remise en bon état de la fonctionnalité des éléments de la Trame verte et bleue du SRCE, d'après le SRCE

RB 98 - Forêt de la Hardt

Superficie et composition

	Superficie indicative	Proportion
Superficie totale	14 293 ha	
Détail par type de milieux		
Linéaire de cours d'eau	42 km	-
Milieux aquatiques	129 ha	1 %
Forêts alluviales et boisements humides	69 ha	0 %
Milieux ouverts humides	37 ha	0 %
Vieux bois	360 ha	3 %
Autres Milieux forestiers	13 092 ha	91 %
Prairies	267 ha	2 %
Milieux ouverts xériques	25 ha	0 %
Cultures annuelles et vignes	92 ha	1 %
Milieux anthropisés	83 ha	1 %
Zones urbanisées et bâties	178 ha	1 %



Intérêt(s) écologique(s)

- Espèces des milieux thermophiles (clairières, lisières), des milieux forestiers et plus localement liées aux milieux aquatiques
- Espèces sensibles à la fragmentation recensées : Coronelle lisse, Noctule de Leisler, Chat sauvage, Tariet des prés, Hypolaïs icterine, Criquet rouge-queue, Decticelle bicolore, Sonneur à ventre jaune, Crapaud calamite, Rainette verte, Triton crêté
- Autres espèces et habitats identifiés : Bacchante, *Dicranum viride*/Chênaies-continentales à Gaillet des bois du *Galio sylvatici-Quercetum petraeae* (DH 9170)

Inventaire(s) et protection(s)

- Réserve biologique et projet de Réserve biologique de la Hardt
- Zone Spéciale de Conservation « Hardt Nord »/ Zones de Protection Spéciale « Forêt domaniale de la Hardt »
- Zone Humide Remarquable
- Périmètre à enjeux SCAP (noyau)

Unité(s) paysagère(s) : Hardt agricole et forestière

Connexion(s) avec les autres réservoirs de biodiversité

- Bois du Rothleible
- Forêt communale d'Hirtzfelden
- Vergers inondables de Belle-Ile/Saint Jean et roselière d'Ensisheim
- Collines du Horst mulhousien
- Zwischen dem Holz et versant nord du Schlossermoos
- Ill à Sausheim
- Graviere Im Wolf/Entenlacke
- Petite Camargue Alsacienne
- Hartwald
- Bois du Fosshag
- Forêt du Zührenwald
- Bande rhénane Chalampé - Neuf Brisach

État fonctionnel et menace(s)

- Réseau fragmentant : 2 autoroutes (A35, A36) et 3 routes départementales (D39, D108, D55)
- 2 zones à enjeux liées à des routes de classe 5/3 zones à enjeux liées à des routes de classe 3
- Pas de zone à enjeux liée à l'urbanisme

Réservoir de biodiversité 98, d'après le SRCE

RB 113 - Gravière Im Wolf/Entenlacke

Superficie et composition

	Superficie indicative	Proportion
Superficie totale	87 ha	
Détail par type de milieux		
Milieux aquatiques	25 ha	29 %
Forêts alluviales et boisements humides	35 ha	41 %
Milieu ouverts humides	2 ha	2 %
Autres Milieux forestiers	7 ha	8 %
Prairies	5 ha	5 %
Milieux ouverts xériques	8 ha	10 %
Zones urbanisées et bâties	3 ha	3 %



Intérêt(s) écologique(s)

- Espèces des milieux aquatiques et des milieux forestiers humides

Inventaire(s) et protection(s)

- ZNIEFF de type 1/Zone Humide Remarquable

Unité(s) paysagère(s) : Sundgau

Connexion(s) avec les autres réservoirs de biodiversité

- Petite Camargue Alsacienne
- Forêt de la Hardt
- Gravière et zone humide Im Holder à Hégenheim

État fonctionnel et menace(s)

- Pas de zone à enjeux liée aux infrastructures
- Pas de zone à enjeux liée à l'urbanisme

Intérêt(s) du réservoir

- Réservoir d'importance locale

Axe(s) d'analyse

- Préservation et/ou restauration de la fonctionnalité des zones humides
- Maintien d'activités compatibles avec la présence des espèces sensibles à la fragmentation
- Préservation du réservoir avec une gestion extensive des milieux ouverts xériques

Réservoir de biodiversité 113, d'après le SRCE

• A l'échelle communale

La commune n'est concernée par aucun site à forts enjeux de biodiversité.

6.4.3. Corridors écologiques

Les corridors écologiques sont les « voies de déplacement empruntées par la faune et la flore, qui relient les réservoirs de biodiversité entre eux. Ces liaisons fonctionnelles entre écosystèmes ou habitats d'une espèce permettent sa dispersion et sa migration » (ECOSCOP 2014). Ils constituent des éléments importants dans le fonctionnement écologique des écosystèmes à l'échelle communale et supra-communale. Leur qualité ainsi que leur continuité représentent un facteur essentiel pour la préservation des connexions et des relations entre les populations animales et végétales.

L'extrémité Sud du ban communal est effleurée par le corridor d'intérêt local C342.

Support du corridor	Longueur (en km)	Sous-trames et cortèges d'espèces associées						Espèces privilégiées	Niveau de fragmentation	Principales routes fragmentantes	Zones à enjeux/urbanisation	Etat fonctionnel	Enjeux
		Milieu forestier	Milieu forestier humide	Milieu ouvert humide	Prairie	Verger	Milieu ouvert xérique						
Cours d'eau	11,3	x	x	x	x	x		Chevêche d'Athéna, Tarier des prés, Chat sauvage	30	D419, D201, D66	1	Satisfait	À préserver

Continuité d'intérêt local C208, d'après le SRCE

6.4.4. Obstacles aux déplacements

Les obstacles aux déplacements des espèces se caractérisent par les infrastructures qui génèrent des obstacles physiques plus ou moins franchissables et par l'occupation du sol (matrice plus ou moins perméable). Ces barrières tendent à fragmenter et perturber les connexions entre les différentes populations.

Aucun n'obstacle aux déplacements (ou élément de fragmentation) ne traverse le ban communal.

7. Pollutions et nuisances

7.1. Les sites et sols pollués

Les sites et sols susceptibles d'être pollués sont répertoriés à l'inventaire BASOL du Ministère chargé de l'environnement. Un site est répertorié sur le territoire de la commune, il n'y a **aucun site répertorié**.

Concernant la pollution des sols, il y a lieu de faire état des anciens sites, industriels et activités de service dans la mesure où tous ces sites, abandonnés ou non, sont susceptibles d'engendrer une pollution de l'environnement. Un tel inventaire existe dans une base nationale BASIAS. Sur le territoire de la commune de Brinckheim 1 site y est répertorié : la **Décharge Ochsenacker**, dont l'activité est terminée dont il est envisagé de la laisser à la nature (source CD 68).



Localisation de l'ancienne décharge :

Site clôturé et fermé situé en plein champs.

Plate-forme et talus végétalisés naturellement.

Ancienne décharge brute transformée en site à gravats : elle est dégagée des gros électroménagers, nivelée, recouverte et clôturée depuis 1994.

Commune principale :	BRINCKHEIM (68054)
Nom(s) usuel(s) :	Décharge Ochsenacker
Etat de connaissance :	Inventorié
Etat d'occupation du site :	Activité terminée
Date première activité :	01/01/1965
Date dernière activité :	11/05/1996
Activité(s) :	- Collecte et stockage des déchets non dangereux dont les ordures ménagères

Fiche synthétique de la décharge Ochsenacker, d'après BASIAS

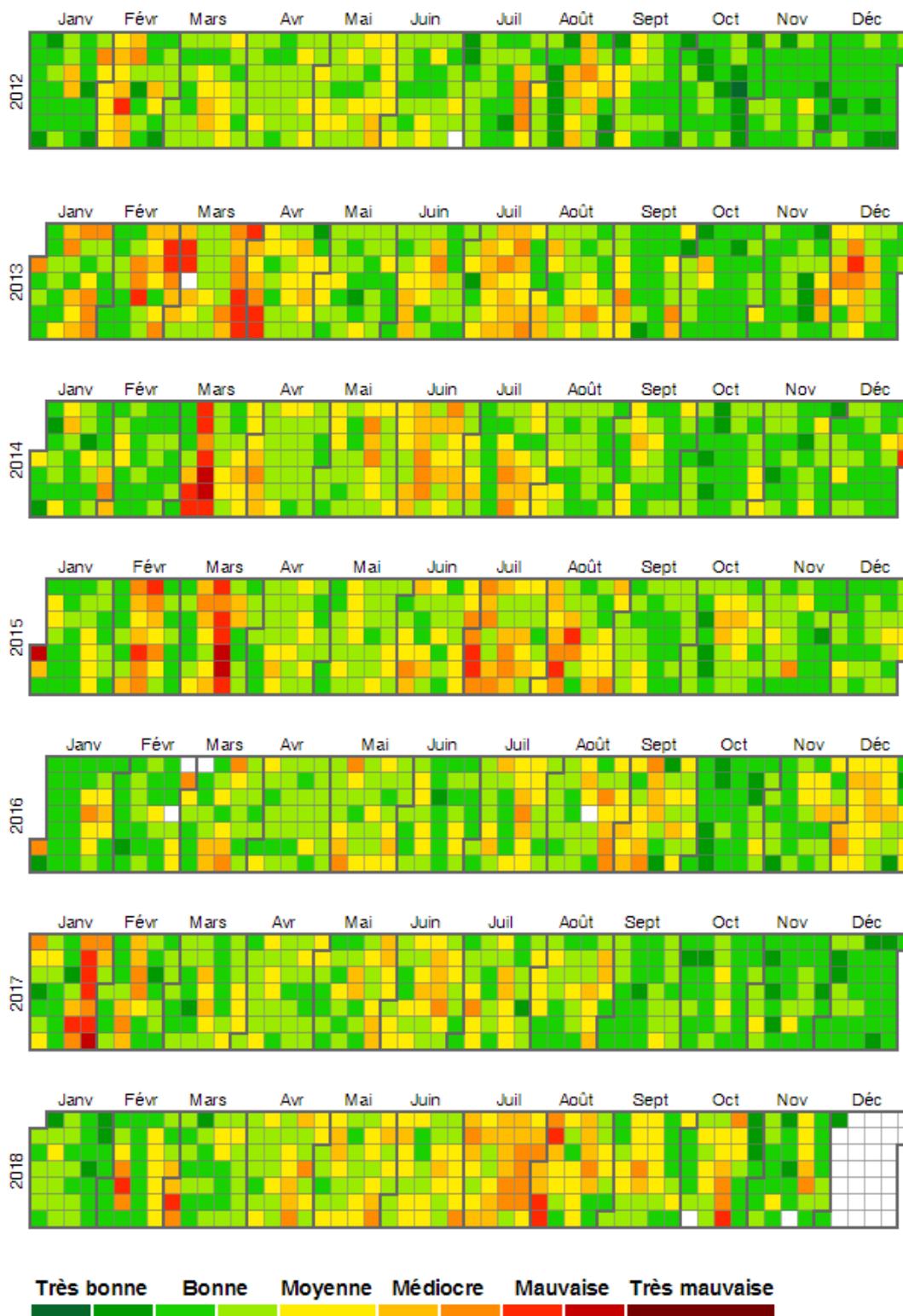
7.2. Le Schéma Régional Climat Air Energie

Le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) a été adopté en juin 2012. Il constitue le document structurant fixant un nouveau cap à la politique régionale énergétique déjà très volontariste en Alsace. Il emporte des engagements politiques forts en matière de maîtrise de consommation énergétique, de réduction des gaz à effet de serre, d'amélioration de la qualité de l'air et de développement des énergies renouvelables. Il concourt ainsi pleinement aux objectifs nationaux et internationaux et permet d'anticiper les mutations profondes liées au changement climatique. Il offre aussi par son ambition et ses choix spécifiques à la région Alsace, un cadre de développement pour la filière d'économie verte, concernée par les questions énergétiques.

Le schéma est un document stratégique. Son rôle est de proposer des orientations ou des recommandations applicables à l'échelle du territoire alsacien. Il n'a donc pas vocation à fixer des mesures ou des actions qui relèvent des collectivités ou de l'État via notamment les Plans Climat Énergie Territoriaux (PCET), les Plans de Protection de l'Atmosphère (PPA) et les Plans de Déplacements Urbains (PDU) ou leurs politiques sectorielles. Par ailleurs, les orientations du SRCAE seront prises en compte dans les Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT), les Programmes locaux de l'Habitat (PLH) et les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU).

7.2.1. Qualité de l'air

Les bilans annuels de la qualité de l'air établis par l'ASPA sont les suivants :



7.3. Bruit

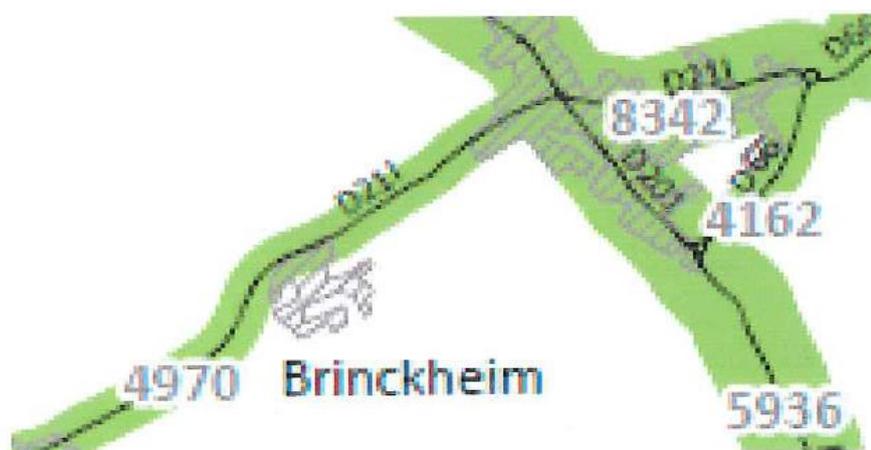
Le bruit constitue une nuisance quotidienne pouvant porter atteinte à la santé. La cause principale de cette gêne sonore est la circulation, plus forte en milieu urbain et périurbain qu'en milieu rural. Conformément au Code de l'Environnement (article L.571 et suivants), il est nécessaire de tenir compte dans tout aménagement urbain des principales sources de gêne liées aux transports aérien et terrestre, ainsi qu'aux activités de certaines entreprises.

7.3.1. Trafic

Le réseau viaire local se compose d'un axe unique, la RD 21 I qui traverse le ban communal de Brinckheim selon une trajectoire Nord-Ouest/Sud-Est pour relier la petite commune d'Helfrantzkirch au bourg-centre de Bartenheim.

Cette route qui sert notamment de ligne d'ancrage aux villages de Brinckheim et Kappelen constitue une voie d'accès privilégiée à l'A 35, reliant Mulhouse à l'agglomération bâloise.

La carte ci-dessous représente le trafic routier tous véhicules pour l'année 2013 sur les routes départementales qui traversent la commune de Brinckheim. Plus le tracé est épais, plus le trafic y est intense.



Trafic tous véhicules sur routes départementales en 2014, d'après infogéo68

En outre, l'échangeur n°35 constitue l'accès le plus direct à l'autoroute, le long du trajet qui sépare les deux grandes agglomérations - soit plus de 20 km - ce qui explique l'importance du trafic drainé par la départementale D 21 I.

En marge des principaux axes de communication et perpendiculairement à leur développement, viennent se greffer quelques voies d'accès secondaires qui assurent la desserte locale, Il est ainsi possible de rallier directement la commune voisine de Stetten située au Sud-Ouest de la commune.

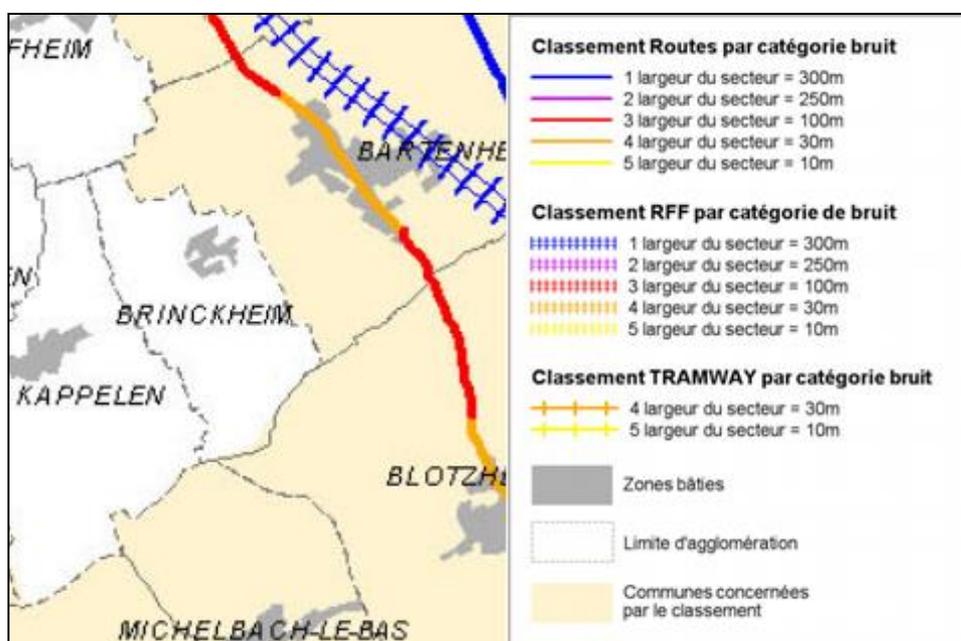
7.3.2. Classement sonore des infrastructures de transports terrestres

La loi du 31 décembre 1992, dite loi « Royal » ou loi « Bruit » a instauré le classement sonore des infrastructures de transports terrestres. Ce dispositif réglementaire préventif est mis en œuvre par le préfet de département sous la

forme d'actes administratifs, après consultation des communes concernées ; conformément aux textes suivants :

- Décret n°95-21 du 9 janvier 1995 relatif au classement des infrastructures de transports terrestres, et modifiant le code de l'urbanisme et le code de la construction et de l'habitation ;
- Arrêté du 30 mai 1996 relatif au classement des infrastructures de transports terrestres et à l'isolement acoustique des bâtiments d'habitation dans les secteurs affectés par le bruit ;
- Arrêté du 25 avril 2003 relatif à la limitation du bruit dans les établissements d'enseignement ;
- Arrêté du 25 avril 2003 relatif à la limitation du bruit dans les établissements de santé ;
- Arrêté du 25 avril 2003 relatif à la limitation du bruit dans les hôtels ;
- Circulaire du 25 avril 2003 relative à l'application de la réglementation acoustique des bâtiments autres que d'habitation.

Comme l'illustre la carte suivante, établie par la DDT68, **la commune de Brinckheim n'est pas traversée par des axes classés.**



Classement sonore des infrastructures de transports terrestres, d'après la DDT68

7.3.3. Cartes de bruit stratégiques et PPBE

Pour lutter contre les nuisances sonores des infrastructures terrestres, le département du Haut-Rhin a également mis en œuvre les cartes de bruit stratégiques et le plan de prévention contre le bruit dans l'environnement (PPBE) selon les 2 échéances de la transposition de la Directive Européenne dans le code de l'Environnement.

A Brinckheim, aucune infrastructure de transport ne fait l'objet de cartes de bruit stratégiques.

Le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) du Haut-Rhin a été établi à la suite des cartes de bruit et approuvé le 30 octobre 2012. Il concerne les grandes infrastructures routières et autoroutières dont le trafic annuel est supérieur à 6 millions de véhicules par an, ainsi que des voies ferrées ayant plus de 60 000 passages de train / an. Il recense les mesures prévues par les autorités compétentes pour traiter les situations identifiées par les cartes de bruit, notamment lorsque des valeurs limites de bruit sont dépassées ou risquent de l'être. **Brinckheim n'est pas concernée par le PPBE.**

7.4. Réseaux

7.4.1. Alimentation en eau potable

Le service de l'eau potable est géré par la commune qui en assure le transfert et la distribution sur son territoire.

La commune achète de l'eau à Saint-Louis Agglomération qui gère la production d'eau potable.

La commune de Brinckheim est alimentée en eau par 3 forages de Saint-Louis Agglomération. Ces ressources en eau ont été déclarées d'utilité publique le 15/12/2009 et disposent de périmètres de protection.

L'eau est désinfectée par chlore gazeux avant distribution.

Des prélèvements d'eau sont réalisés aux captages, au réservoir et sur le réseau de distribution.

Selon les analyses conduites en 2017 par l'ARS, l'eau distribuée sur la commune de Brinckheim est conforme aux limites de qualité bactériologiques et physico-chimiques en vigueur.

Les principaux résultats des analyses de l'ARS sur l'eau potable sont les suivants :

- Bactériologie : eau de très bonne qualité microbiologique
- Dureté : eau très dure (très calcaire).
- PH : eau à l'équilibre
- Nitrates : ressource bien protégée des apports en nitrates
- Pesticides : Les pesticides recherchés n'ont pas été détectés

7.4.2. Assainissement

La collecte des eaux usées et l'assainissement non collectif sur la commune de Brinckheim sont gérés par le SIA du Muehlgraben (regroupement de 3 communes, Brinckheim, Stetten et Helfrantzkirch).

Le transport et le traitement des eaux usées sont gérés par Saint-Louis Agglomération.

7.4.3. Ordures ménagères

C'est la Saint-Louis Agglomération qui est compétente en matière de gestion des ordures ménagères à Brinckheim.

Des bornes de tri sélectif sont installées à Brinckheim dans la Rue du 19 novembre.

Saint-Louis Agglomération possède plusieurs déchetteries, celles utilisées par les habitants de Brinckheim sont les suivantes :

- Bartenheim - Rue Winston Churchill - 68870 BARTENHEIM
- Sierentz - Rue du Capitaine Dreyfus - 68510 SIERENTZ

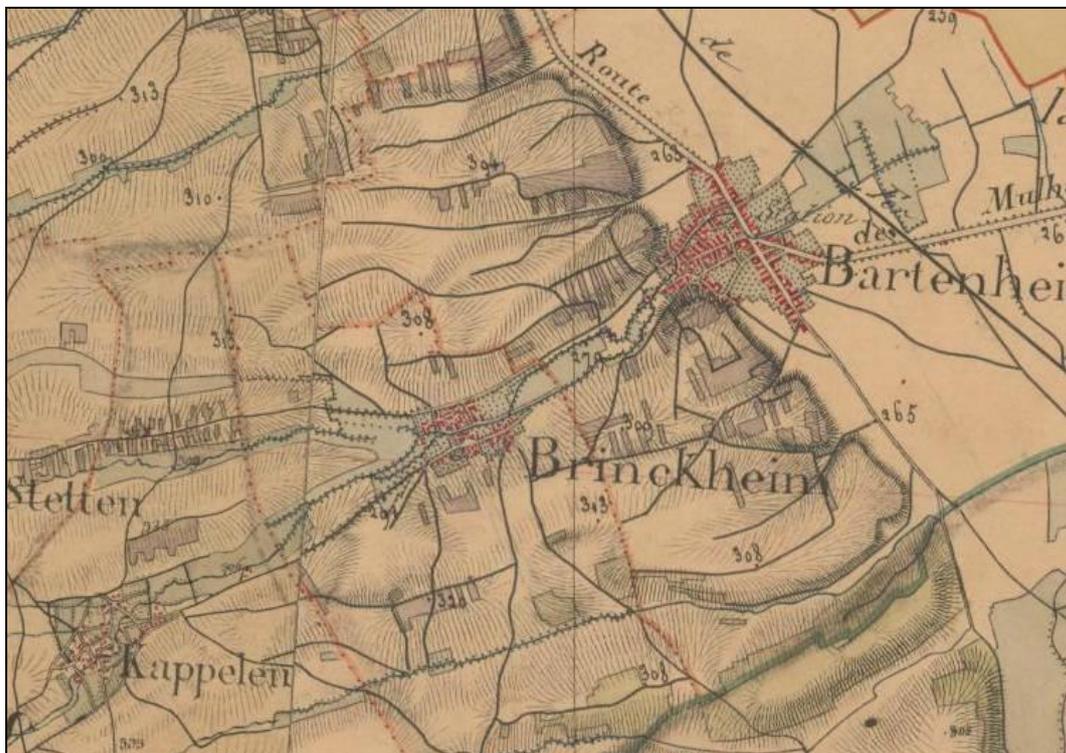
2^{ème} partie :

Morphologie urbaine et paysages

Carte de Cassini – 18^{ème} siècle



Carte d'Etat Major – milieu du 19^{ème} siècle



1. L'espace bâti

1.1. Un peu d'histoire

Située sur le flanc des premières collines du Sundgau, en biseau vers l'amont, Brinckheim, fait partie d'un groupe de quatre villages en «heim» situés dans l'arrière-pays de Sierentz.

Ancienne possession des Habsbourg, Brinckheim faisait partie du bailliage de Landser ; son nom terminé par Heim laisse supposer une implantation franque ; le nom du village apparaît dans les textes à la fin du 12^{ème} siècle ; il est resté un modeste village agricole, stimulé à la fin du 19^{ème} siècle par la présence d'anabaptistes ; filiale de Kapellen, l'église ne fut érigée en paroisse qu'en 1724.

Du point de vue démographique, Brinckheim voit sa population croître jusqu'en 1871, décliner, puis stagner entre 1920 et 1975, avant de reprendre une courbe ascendante au moment de la création de lotissements.

Le village fut modernisé après la première guerre mondiale (électrification en 1925, conduite d'eau en 1936).



Photo aérienne de Brinckheim en 1950 (source : cigal)

Réseau routier
Commune de Brinckheim

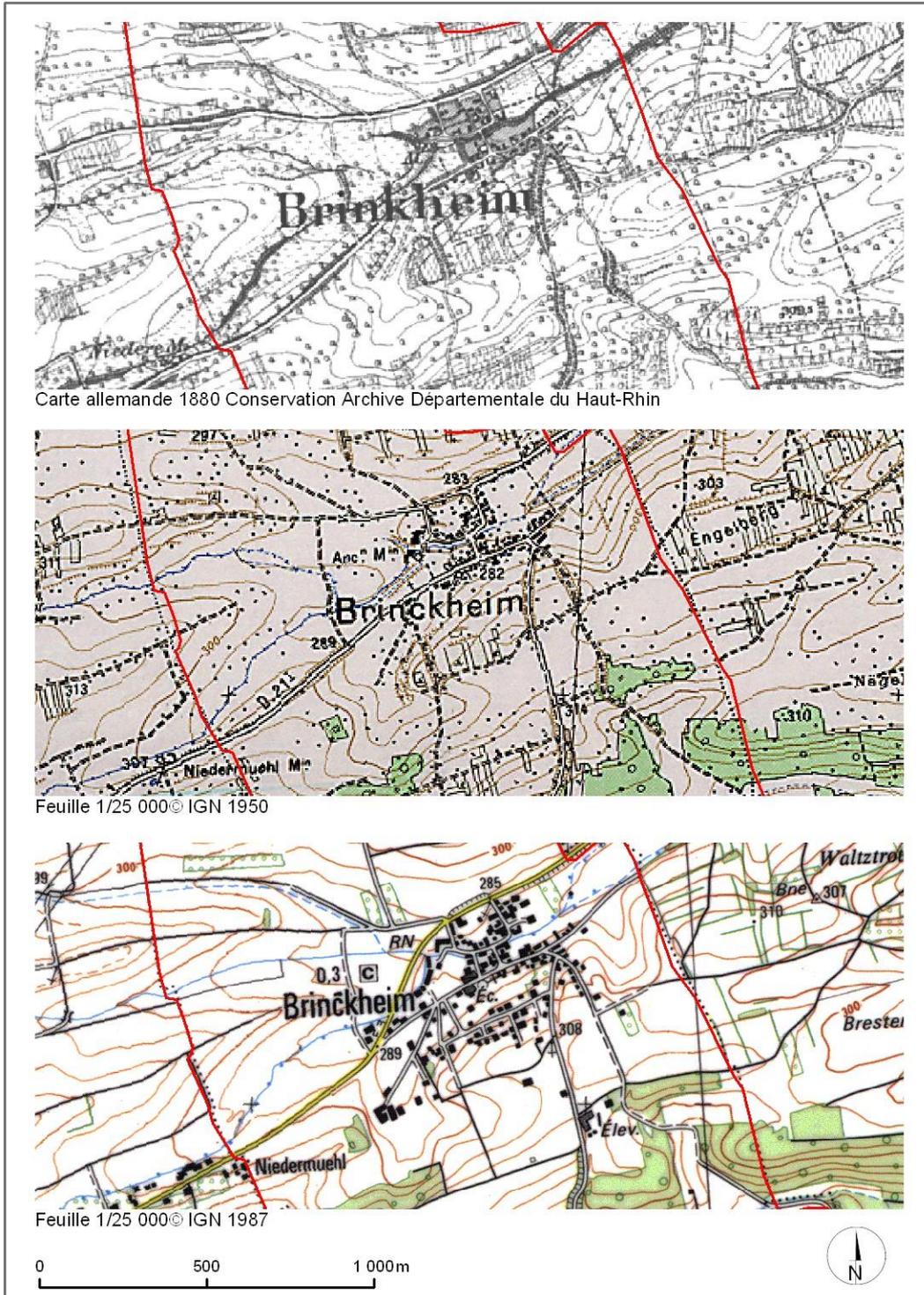


- Autroute
- Nationale
- Departementale
- Autre



Sources : DGI 2014, BDTopO 2012 IGN, ADAUHR 2006

1.2. Etapes de développement urbain



Sources : SCAN 25 © IGN, Feuille 1/25 000 1950 © IGN, Carte 1880

Les plans de la page ci-contre permettent de retracer les étapes du développement urbain de la commune depuis 1885.

Situation en 1885 :

En 1885, le village s'organisait autour de deux axes quasi-parallèles orientés Sud-Ouest/Nord-Est. Il s'agit des deux ramifications actuellement fusionnées sous le nom de RD 21, qui permettaient autrefois d'établir une liaison directe avec la commune de Stetten. La route située au Nord marquait la limite septentrionale de la zone bâtie tandis que celle localisée au Sud a servi d'assise à un développement urbain étiré. La structure pouvait se décomposer en trois entités distinctes : deux noyaux principaux de constructions regroupées et une extension linéaire vers l'Est, le long de l'actuelle RD 21.

De 1885 à 1957 :

Entre 1885 et 1957, la morphologie générale de la commune a peu varié. Les éléments structurants demeurent en place mais leur emprise spatiale tend néanmoins à s'accroître. Cette évolution est particulièrement visible pour la partie Nord de l'agglomération où l'on remarque la fusion des deux noyaux initiaux, équilibrant ainsi les rapports entre les parties Nord et Sud. L'extension linéaire vers l'Est a pour sa part limité son développement étiré au profit d'un étoffement de ses marges, de part et d'autre de la RD 21. L'intersection des rues de l'Eglise, du 19 novembre et du Moulin, joignant les deux ramifications de la RD 21, joue désormais le rôle de nœud d'ancrage, de pivot autour duquel s'organise l'espace bâti.

De 1957 à nos jours :

Depuis 1957, la commune a connu une explosion urbaine qui s'est traduite par la croissance extensive et morcelée de la partie Ouest de l'agglomération. Cet espace gagné au détriment de la cohésion villageoise initiale équivaut à un doublement de la surface habitée. L'orientation occidentale du développement urbain est consécutive au réaménagement subi par le réseau de voirie local : en effet, les deux routes structurant traditionnellement le ban communal ont opéré une convergence à l'Ouest de l'agglomération, formant un renforcement dans le creux duquel sont venus se loger les extensions urbaines contemporaines. A noter également un phénomène récent de mitage de l'espace agricole environnant qui se traduit par l'implantation de complexes agricoles au Sud du village.

Situation actuelle :

Plus généralement, la configuration villageoise actuelle offre l'image d'un tissu urbain plus ou moins groupé le long des voies et ponctué de grands espaces vides occupés par des vergers et des surfaces en herbe. D'un point de vue général, le résultat de la convergence routière évoquée plus haut a abouti à un relatif isolement du village par rapport aux lignes de flux existantes : installée sur le versant Sud, la commune est désormais en retrait de la RD 21, principale voie de transit local.

1.3. Analyses des différentes formes urbaines

Le village s'est développé au sein d'un espace interstitiel issu de la fusion de deux voies autrefois parallèles. L'urbanisation présente une structure compacte dans sa partie Nord-Est, tandis qu'elle s'aère progressivement jusqu'à devenir quasi-discontinue dans son déploiement Sud-Ouest. La zone urbanisée et ses abords immédiats est constituée par :



1.3.1. Le noyau ancien

(cf 1 sur fond aérien ci-dessus)

Il occupe l'espace délimité par la RD 21 au Nord et la rue du 19 Novembre au Sud où commence la rue du Moulin et s'arrête la rue du 19 Novembre. La frontière Est du noyau ancien s'étire jusqu'à mi-longueur de la rue du Rhin tandis que le côté Ouest s'arrête à hauteur de la mairie actuelle. Cet espace caractérisé par sa relative compacité s'inscrit dans un carré de 250 m de côté et campe sur le fond plat du talweg.

La morphologie générale du noyau ancien de Brinckheim comporte des éléments caractéristiques du bâti rural sans toutefois observer toutes les règles d'implantation communes aux constructions résultant des besoins générés par l'activité agricole. Parmi les traits typiques de la centralité villageoise, on notera ici le bâti en avant des parcelles, la présence de colombages complexes et arqués et la pente des toits plus importante qu'ailleurs.



Dans la majorité des cas, les constructions sont implantées à l'alignement des voies ou en léger retrait, ce qui autorise parfois la présence d'un petit d'espace d'agrément frontal. Si cet alignement est respecté pour les rues du Moulin et du Rhin, la rue du 19 Novembre présente néanmoins, avec les bâtiments publics et religieux, et plus encore les constructions récentes intercalées, une mixité d'alignement inattendue à cet endroit. En effet, en sa qualité d'ancien axe structurant (cette voie constitue une ligne d'ancrage majeure), on aurait pu s'attendre à ce que la rue du 19 Novembre et sa continuité, la rue du Rhin, offrent une perspective de front plus uniforme.



De fait, l'espace libre est partout et vient constamment bouleverser le modèle du noyau compact traditionnel : le bâtiment carré de la mairie dont la perspective Ouest s'ouvre sur une vaste zone de pâture intra-villageoise (photo ci-après), ou encore le large espacement généralement observé entre les bâtiments, constituent autant de facteurs qui atténuent le resserrement urbain central.



Vaste zone de pâture près de la Mairie

Les vides existants dans le noyau ancien ont un impact visuel important, ces espaces étant simplement ouverts ou délimités par des clôtures grillagées. Il en va de même pour les jardins qui s'étalent généreusement le long des voies, et dont l'accès visuel est volontairement facilité, tant foisonnent les massifs floraux et le petit mobilier décoratif destinés à capter le regard. Il convient d'insister sur la sensibilité particulière quant à de potentielles implantations futures de l'espace proche de la mairie : la réflexion devra être menée en termes de volumétrie admises, pentes de toitures, organisation, densité respectueuse du caractère villageois.

Pour les volumes affectés à l'habitat ou aux activités, la hauteur des constructions dans le noyau ancien varie de 1 à 3 niveaux habitables, la majorité des anciens bâtiments comportant 2 étages, dont 1 situé sous combles. Concernant les annexes, quelques granges à pans de bois ouvragé s'adossent encore aux façades tandis que des structures mixtes (bois et minéral) plus récentes et plus volumineuses caractérisent les exploitations en activité. Traditionnelles ou contemporaines, les toitures sont en grande majorité recouvertes de tuiles mécaniques. On notera les débords de toits particulièrement importants.



La fonction d'habitat est prédominante mais non unique. Elle est par contre exclusivement le fait d'un habitat individuel. Le noyau ancien accueille également des équipements publics et religieux tels l'école, la mairie, l'église et le cimetière. On compte en outre quelques bâtiments à usage agricole.

1.3.2. Les extensions récentes : rue des Vergers, rue des Abeilles, Rue du 19 Novembre...

Rue des vergers (cf 2 sur fond aérien ci-dessus)

Tirant parti du relief collinaire, cette extension se développe sur les pentes du versant Sud, à l'emplacement couvert jadis par des vergers périurbains. La zone bâtie s'organise de part et d'autre de la rue des Vergers qui coupe la colline dans le sens longitudinal, autrement dit selon un axe Nord-Est/Sud-Ouest. A noter dans ce secteur, l'implantation des constructions sur plusieurs rangs dans la partie supérieure de la pente.

➤ Rue des Vergers



Les cultures fruitières installées sur les pentes ont laissé la place à de l'habitat pavillonnaire extensif, diversifié stylistiquement et pourvu de parcelles étendues. Des espaces libres de construction demeurent et l'urbanisation peut paraître diffuse ;



Les parcelles ayant été cédées de façon individuelle et sans planification préalable, leur occupation s'est étalée dans le temps ; il en résulte une juxtaposition parfois étonnante de constructions anguleuses modernes (années 80 à nos jours) et de maisons-chalets des années 60-70. La gestion privée du parcellaire a également abouti à la formation de vastes zones non bâties au sein des espaces urbanisés.

Les habitations des années 60-70 se caractérisent par des volumes plus petits que dans le cœur ancien, des pentes de toit plus faibles (30/40°) et un tissu urbain régulier et parfois fermé par des murets bas. Les jardins font une large place aux conifères et le petit mobilier ornemental y fleurit parfois sous forme de bassins et de statues.



Les constructions plus récentes (depuis les années 1980), davantage développées verticalement et couvertes de toits pentus (50/55°), affichent deux tendances notables : le néo-alsacien d'un côté, avec ses poutres apparentes et sa volumétrie spécifique qui privilégie l'intimité, et le style design de l'autre, avec sa verrière, ses emboîtements successifs et ses vastes ouvertures sur le jardin, qui privilégient la fonctionnalité.



Rue des Abeilles (cf 3 sur fond aérien ci-dessus)

Située sur la bordure Sud/Est de l'agglomération, cette extension se singularise par l'importance du relief qui structure sa zone d'implantation. Les habitations construites dans la pente s'étagent graduellement sur un tertre longé à l'Est par une route encaissée. La présence d'enrochements au contact de la route et du

tertre permet aux terrains surélevés de se maintenir tandis qu'elle contribue à la mise en évidence visuelle de la « langue bâtie ».

Cet axe relativement marqué par le relief a servi d'assise à l'implantation étirée d'une douzaine d'habitations. Une tendance récente a poussé les particuliers à gagner les espaces interstitiels situés dans l'angle formé avec la rue du Chenil, ainsi que la zone sommitale de la colline.



L'habitat conserve la diversité architecturale rencontrée le long de la rue des Vergers ainsi que le cadre arboré : les pavillons des années 60-70 côtoient les habitations de style moderne au sein d'un espace naturel de qualité. On observe un développement linéaire de l'urbanisation dans la partie Sud-Est du village, le long de la rue des Abeilles dont le tracé se perd dans les champs de culture, (il en est de même pour la rue des merles).



Le lotissement de la rue du 19 Novembre (cf 4 sur fond aérien ci-dessus): positionné dans l'angle formé par la convergence de la RD 21.1 et de la rue du 19 Novembre, à l'extrême Nord/Ouest du village, ce lotissement privé comprend une douzaine de constructions pavillonnaires datées du début des années 90. Les parcelles occupent un site exempt de dénivellation car localisé sur le fond plat du vallon du Muehlgraben.

Le calibrage réduit et la forme régulière des lots, l'implantation en retrait des voies ainsi que l'isolement des limites séparatives, indiquent qu'il s'agit d'une opération planifiée.

Les constructions de style moderne sont peu élevées et comprennent généralement 1 niveau habitable plus les combles. Les aménagements et les

équipements extérieurs tels les escaliers en pierre, balustrades, luminaires de jardin et piscines sont souvent visibles de la rue car les murets ne sont pas destinés à faire écran à la vue. Certaines façades présentent des fresques murales et les couleurs utilisées pour le crépissage sont plutôt vives.

Dans la rue du 19 Novembre, l'implantation tant individuelle que collective peut également être conséquente.



De l'urbanisation discontinue (cf 5 sur fond aérien ci-dessus):

Un certain nombre de bâtiments d'exploitation agricole et d'élevage gravitent autour du village, répartis dans un rayon maximum de 500 mètres. Les infrastructures de grande taille sont représentées par la ferme équestre, sise à la pointe Sud/Ouest de l'agglomération ainsi que par l'élevage canin qui prend place en arrière du versant Sud.

Les deux autres constructions recensées sont des hangars agricoles servant de lieu de stockage pour les machines et la nourriture du bétail. Ils se situent à 200 mètres maximum de la zone bâtie.

Enfin, trois constructions se trouvent en limite de Brinckheim avec Kappelen, et bien qu'implantées sur le ban de Brinckheim, elles font partie du tissu bâti de Kappelen.

Le Domaine du Muelhgraben (cf 6 sur fond aérien ci-dessus), récente porte d'entrée de Brinckheim :



Située à l'entrée de l'agglomération, cette opération marque désormais par ces tonalités de modernité et blancheur l'entrée du village sundgauvien : il s'agit d'un lotissement en cours d'achèvement qui comprend des maisons individuelles mais aussi des pavillons accolés, le tout dans un style architectural récent, rompant avec la forme traditionnelle sundgauvienne.



La densité obtenue par ce type de réalisation répond parfaitement aux exigences des lois Grenelle et ALUR, à une moindre consommation d'espaces pour une offre supérieure en nombre de logements.



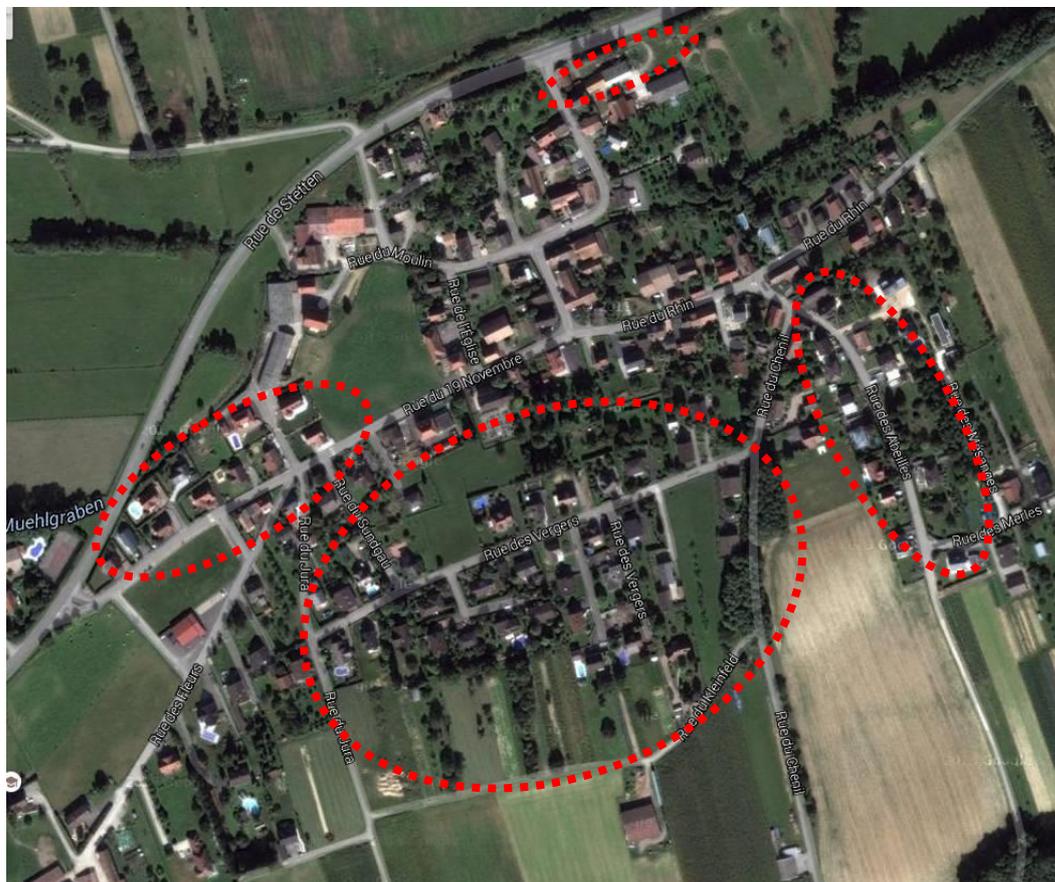
L'extension récente à l'extrémité Rue du Jura et la création de la rue des Cerisiers (cf 7 sur fond aérien ci-dessus):



Réalisée à l'Ouest de la rue du Jura, il s'agit d'une opération d'aménagement en cours de réalisation : l'implantation bâtie tant dans son emprise que dans sa volumétrie y est généreuse, de forme résolument contemporaine, cette opération s'installe sur un plateau haut du village bâti et correspond à de l'habitat individuel, le parcellaire y reste de taille modérée.



Ainsi, on peut considérer que les extensions récentes englobent les constructions datées des années 60 à 70 ainsi que le bâti contemporain qui s'échelonne du début des années 80 à nos jours. Ces individualités sont visibles et forment des concentrations à quatre endroits de la commune :



- De part et d'autre de la rue des Vergers
- Le long de la rue des Abeilles
- Sur la bordure Nord du prolongement de la rue du 19 Novembre.
- Le Domaine du Muehlgraben

La morphologie des extensions est caractéristique d'un bâti issu de l'application des règles nationales d'urbanisme (sauf toutefois en ce qui concerne le domaine du Muehlgraben). Les constructions à usage d'habitation ou d'activité sont implantées en retrait des voies tandis qu'aucun alignement architectural ne s'impose à l'observateur. D'un point de vue global, le paysage bâti résultant s'apparente à un ordre urbain discontinu.

Le recours à l'implantation sur les limites séparatives ne s'applique qu'aux constructions annexes de faible gabarit comme les garages par exemple, les autres constructions étant systématiquement implantées en retrait des limites séparatives. Pour les volumes affectés à l'habitat ou aux activités, la hauteur des constructions varie de 1 à 2 niveaux habitables, la majorité de ces édifices comportant 1 niveau dont le rez-de-chaussée est de plain-pied, et des combles aménagées.

1.4. Les espaces publics

Le cœur de l'agglomération présente un caractère remarquable constitué par la mairie du 20^{ème} siècle et l'église paroissiale de Saint-François d'Assise (18^{ème} et 19^{ème} siècle).



L'impression générale qui se dégage reste néanmoins celle d'un village sans centralité forte. Avec un tissu très aéré, notamment par la vaste zone devant l'ancien moulin.



1.5. Inventaire des capacités des stationnement

La commune est desservie par « le bus à la demande » depuis début d'année 2018 en plus des lignes scolaires à destination du collège Françoise F. Dolto et du lycée J. Mermoz. La gare plus proche est située à Bartenheim et Brinckheim ne dispose pas de piste cyclable sur son banc.

Brinckheim est ainsi dominée par les circulations en voitures individuelles. Le taux de motorisation atteignant couramment deux véhicules par ménage, l'usage de la voiture individuelle est quotidien pour faire ses courses, accéder aux services et aux lieux de travail. L'utilisation de la voiture concerne également les déplacements internes au village, sur de petites distances, pour rejoindre les équipements sportifs, récupérer les enfants à la sortie de l'école.

Dans le centre ancien comme dans les zones d'extension, les besoins en stationnement résidentiel sont largement couverts par la structure du parcellaire, le type d'habitat et la largeur des voies.



Certaines constructions disposent de leurs propres aires de stationnement.

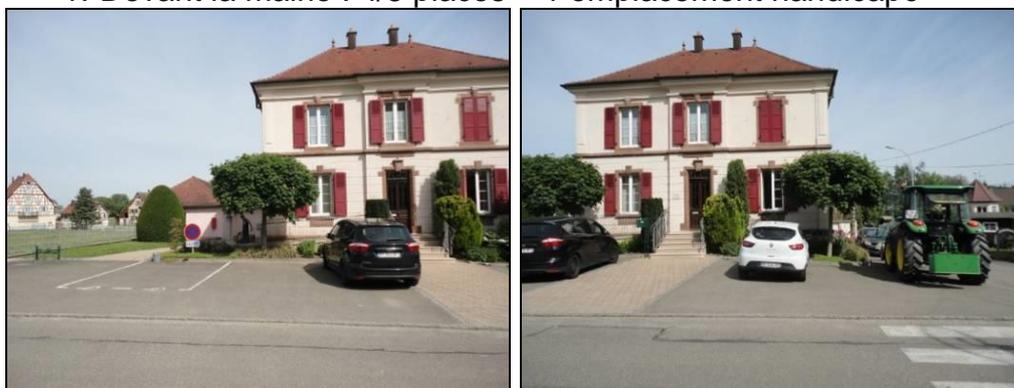


Des aires de stationnement sont également réparties autour de la mairie, l'église et la salle communale :

Répartition des principales aires de stationnement



1. Devant la mairie : 4/5 places + 1 emplacement handicapé



2. Devant l'entrée de l'église : 1 emplacement handicapé et devant le le dépôt communal où des véhicules stationnent.



3. Devant l'entrée de la salle communale : 1 emplacement handicapé.



Dans cette organisation, c'est la voiture individuelle qui domine, le stationnement des vélos est peu pris en compte.

Au vu de sa configuration, et notamment de la largeur des voies, la commune semble suffisamment dotée en stationnement pour véhicule motorisés.

1.6. Le patrimoine bâti ¹

La commune de Brinckheim ne compte aucun édifice protégé ou classé au titre des monuments historiques.

Particulièrement représenté dans les villages du plateau sundgauvien, le patrimoine bâti rural, civil ou religieux, témoigne de la civilisation rurale passée. Il confère à la plupart des centres-villages une forte identité et un attrait particulier.

L'habitat de Brinckheim se singularise par le beau moulin, maison exceptionnelle de la première moitié du 18^{ème} siècle et par quelques belles fermes représentatives de l'architecture en pans de bois de cette partie du Sundgau, entre autres le restaurant « Au Tilleul » de 1686, qui était la Mairie-Ecole de 1850 à 1928.

Répartition des principaux bâtiments remarquables



¹ Source : DRAC, base de données Mérimée et Patrimoine des communes du Haut-Rhin

1. Eglise Paroissiale Saint-François-d'Assise

La paroisse de Brinckheim, érigée en 1724, dépendait de l'église mère de Stetten ; l'édifice du 1^{er} quart du 18^{ème} siècle fut consacré par l'évêque suffragant de Bâle, Jean Christophe Haus, en 1705 ; il n'en subsiste que le chœur ; nef et sacristie furent agrandies selon les plans de l'architecte mulhousien Jean-Baptiste Schacre.



2. Moulin à farine – 5 rue du Moulin

Dans son état actuel, le moulin de Brinckheim date de la 2^{ème} moitié du 17^{ème} siècle. Des travaux de rénovation furent entrepris au cours du 19^{ème} siècle. D'après le cadastre de 1819 et les documents de 1853, le moulin disposait de deux roues hydrauliques verticales, alimentées par dessus, avec chute d'eau de 4 mètres et petit barrage sur la dérivation du Muehlgraben.

L'étable le long du ruisseau date du 19^{ème} siècle ; la grange en pan de bois a disparu récemment, après 1944 ; une meule en pierre datée 1597, exposée à l'entrée du village, provient sans doute du moulin.

3. Ferme – 8 rue du Moulin

De la ferme du début du 19^{ème} siècle, il ne subsiste que le logis qui est daté de 1801 sur la porte de cave ; la même date, accompagnée des initiales B. W. M. A. B., figure également sur le linteau de la porte de l'habitation ; le toit de ce bâtiment a été restauré, avec utilisation de tuile plate à extrémité pointue, matériau de couverture traditionnel.





4. Ancien bistro « Au Tilleul » – 16 rue du 19 Novembre

Le logis de cette bâtisse date du 16^{ème} siècle ; le mur gouttereau droit a été restauré en brique ; les bâtiments annexes, qui figurent sur le plan cadastral de 1819 ont été supprimés.

Cet ancien bistro a également été la Mairie-Ecole de la commune.

5. Mairie

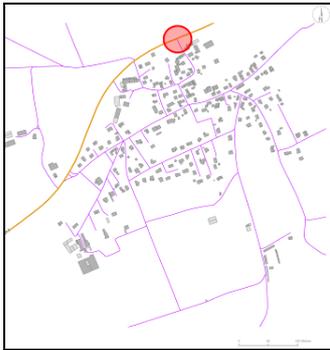
La date de 1900 est inscrite sur la face sur rue de l'ancien presbytère qui a été restauré et affecté à la mairie.



1.7. L'entrée d'agglomération

Les entrées d'agglomération sont des lieux de passage déterminants pour l'image et l'identité de la commune qui exigent un traitement particulier. La question de la sécurité intervient également dans un souci de contraindre les automobilistes, par un marquage de l'espace public, à modifier leur comportement. Une entrée principale est recensée à Brinckheim :

- Entrée Nord sur la D21.1



L'entrée Nord de Brinckheim est nettement marquée par un imposant « Brinckheim » blanc, muret type mobilier urbain d'un côté et par un calvaire de l'autre côté.



En perspective on aperçoit une ancienne ferme alsacienne, qui fait face au tout nouveau et moderne quartier « le Domaine du Muehlgraben ».

Concernant le front urbain, on remarque une très nette rupture visuelle de part et d'autre de l'entrée principale du village :



Le front bâti minéral et moderne du Domaine du Muehlgraben s'oppose à un front végétal boisé de l'autre côté de l'entrée.

2. Les paysages

2.1. Un village ancré dans le plateau sundgauvien

Le ban communal de Brinckheim est inclus dans l'unité paysagère du plateau sundgauvien, à la lisière du rebord oriental de la basse terrasse rhénane. Il s'agit d'un paysage à forte dominante agricole et naturelle organisé en vallées et vallons. Les lignes de forces majeures de ce paysage sont :

- Les croupes, généralement boisées, séparant les vallons.
- Les fonds de vallons fermement dessinés par le cortège végétal des ruisseaux, véritables traits d'union renforçant la cohérence d'ensemble de chacun des bassins versants.
- Le maillage villageois qui ponctue l'espace naturel, articulé sur le réseau dense de routes départementales.

A l'échelle du grand paysage, les silhouettes massives des contreforts jurassiens au Sud et de la Forêt Noire à l'Est, constituent des éléments de cadrage bien identifiés.





2.2.2. Versant Sud

Le flanc de colline consiste en une zone pentue où règne une grande mixité entre espaces naturels et urbains : de vastes secteurs en herbe et des vergers traditionnels s'intercalent entre les parcelles urbanisées créant un effet de discontinuité, d'isolement des groupements bâtis les uns par rapport aux autres. Les implantations récentes à l'extrémité de la rue du Jura sont bien visibles dans le paysage.



Relativement préservée des constructions inopportunes, la partie sommitale de la colline consiste en une succession de boisements, de vergers et de terrains de pâtures.

2.2.3. Ripisylve du Muelhgraben

La partie aval du ban, autrement dit sa partie Sud-Ouest, est constituée par la zone en contact avec le village de Kappelen. Fortement marquée par la texture peignée des rangées de maïs, la monotonie culturelle du paysage est rompue par la ligne de force créée par la ripisylve du Muelhgraben.

Une ripisylve est formée de boisements, généralement volumineux, qui accompagnent de façon continue le réseau hydrographique et qui contribuent à la structuration du paysage. Ce dernier est alors pressenti comme étant sous l'influence directe de la rivière.



Tranchant le parcellaire cultivé selon un axe Nord-Est/Sud-Ouest, la ripisylve du Muehlgraben préfigure l'élément arboré le plus prégnant de la moitié Nord du ban communal. Longeant la départementale RD 21, elle limite l'impact paysager des champs de maïs en ramenant leur influence visuelle au contact direct de la route.

Ce rideau paysager contribue au cloisonnement de la perception paysagère : le même phénomène a déjà été isolé précédemment, avec la frange de résineux bordant la RD 21, à l'entrée Nord-Est du ban.

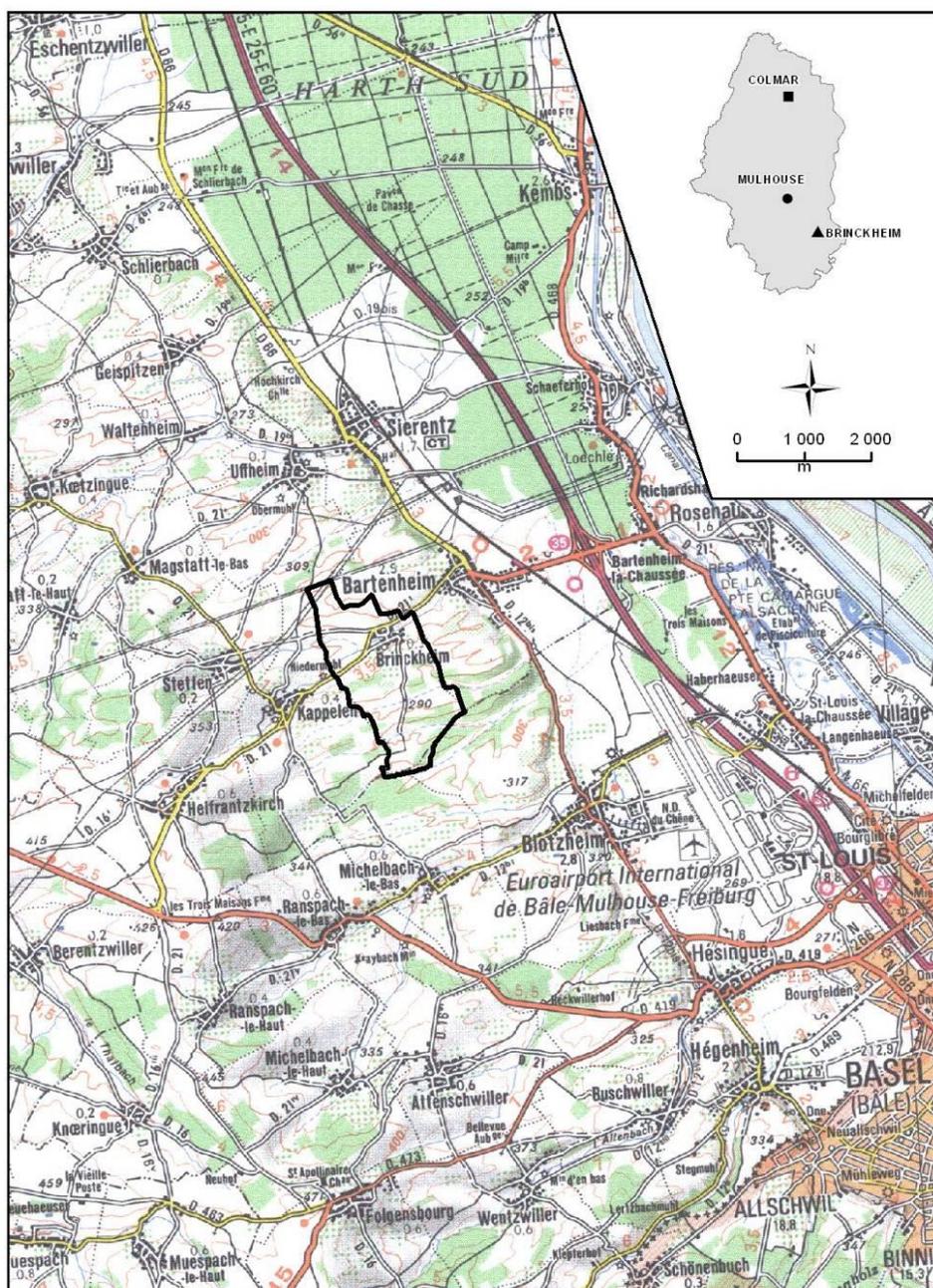


2.2.4. Zones boisées au Sud

Déployées dans la moitié Sud du ban, et disputant le terrain aux cultures, les parcelles boisées participent elles aussi au compartimentage paysager. Leur taille réduite ainsi que leur conformation irrégulière créent une certaine intimité au sein de l'espace agricole monotone. Ce dernier s'accommode de cette contrainte en adaptant la configuration de ses parcelles à la structure locale des boisements. La mosaïque résultante est un emboîtement diversifié dont la complexité est renforcée par la topographie vallonnée des lieux.

3^{ème} partie :

Les données socio-économiques



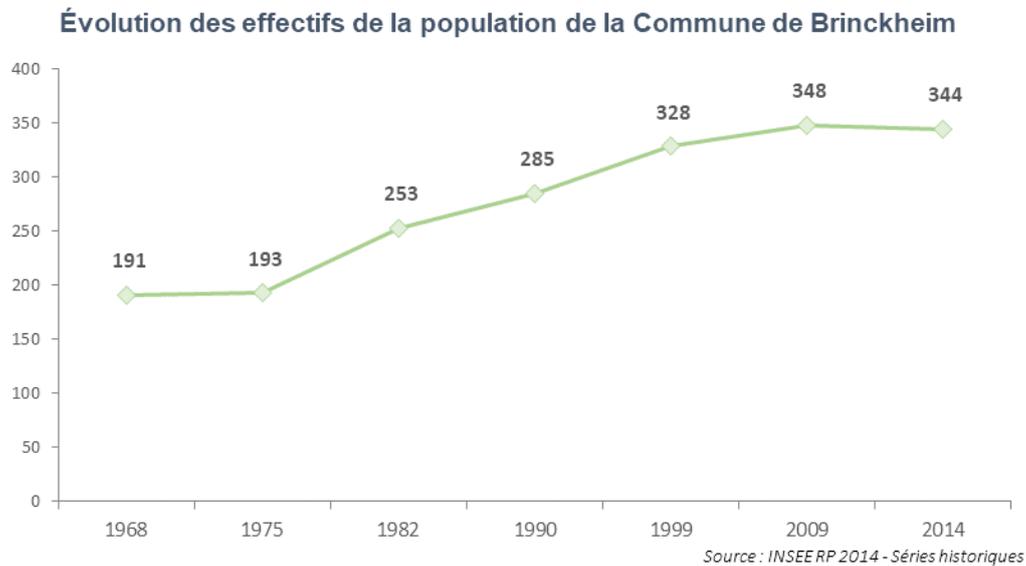
Sources : SCAN 100 © IGN France 1997 BD CARTO © IGN France 1996

01/01/2014	Commune de Brinckheim	Poids dans la Communauté d'Agglomération Saint-Louis Agglomération (périmètre 2017)	Communauté d'Agglomération Saint-Louis Agglomération (périmètre 2017)	Departement du Haut-Rhin
Superficie (km ²)	3,41	1,3%	268	3 525
Population	344	0,4%	76 955	760 134
Population active de 15 ans ou plus	185	0,5%	39 954	368 429
Logements	149	0,4%	37 423	367 294

Source : INSEE RP 2014 - Exploitation principale

1. La population

1.1. Evolution démographique

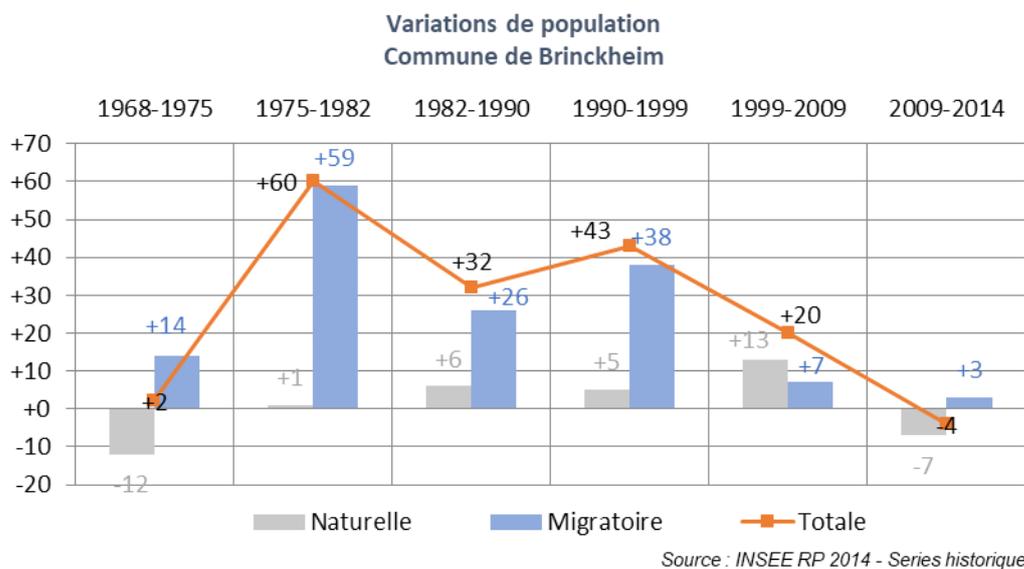


Au recensement de la population de l'INSEE en 2014, la commune comptait 344 habitants. Sur la période 1968-2009 -soit en l'espace d'une quarantaine d'années- la population a gagné 157 habitants, affichant un taux de croissance notoire de 82 %.

Sur la même période, la Communauté d'Agglomération de Saint-Louis a augmenté sa population de 55%.

Après une période de stagnation observée entre 1968 et 1976, la courbe offre un profil démographique croissant, avec une nette tendance au ralentissement cependant. D'une manière générale, la progression observée est supérieure à la moyenne des communes de la Communauté d'Agglomération.

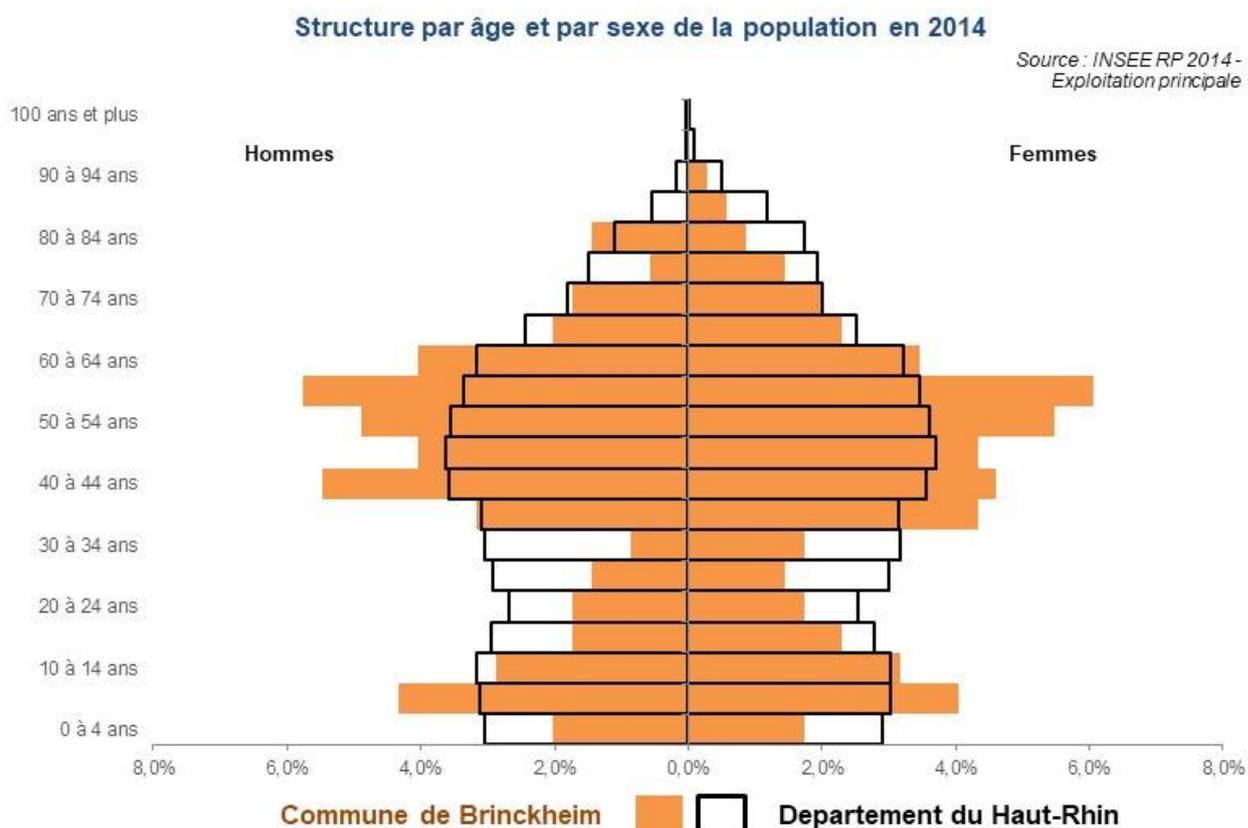
1.2. Composantes de l'évolution démographique



L'évolution de la population est régie par deux composantes : le solde naturel (bilan des naissances et des décès), et le solde migratoire (bilan des arrivées et des départs).

Le profil de la courbe du graphique vient corroborer les remarques réalisées précédemment concernant l'évolution de la population. On retrouve ainsi les ingrédients d'une croissance initialement dynamique mais décroissante dans le temps. C'est le mouvement migratoire qui dicte la tendance globale avec des apports de population particulièrement importants entre 1975 et 1999. La chute est ensuite brutale (1999-2001) avec des chiffres très bas. Combiné à un solde naturel positif mais faible, la tendance récente dénote une baisse de l'attractivité de la commune, phénomène qui peut compromettre le renouvellement de la population dans le futur.

1.3. Structure par âge

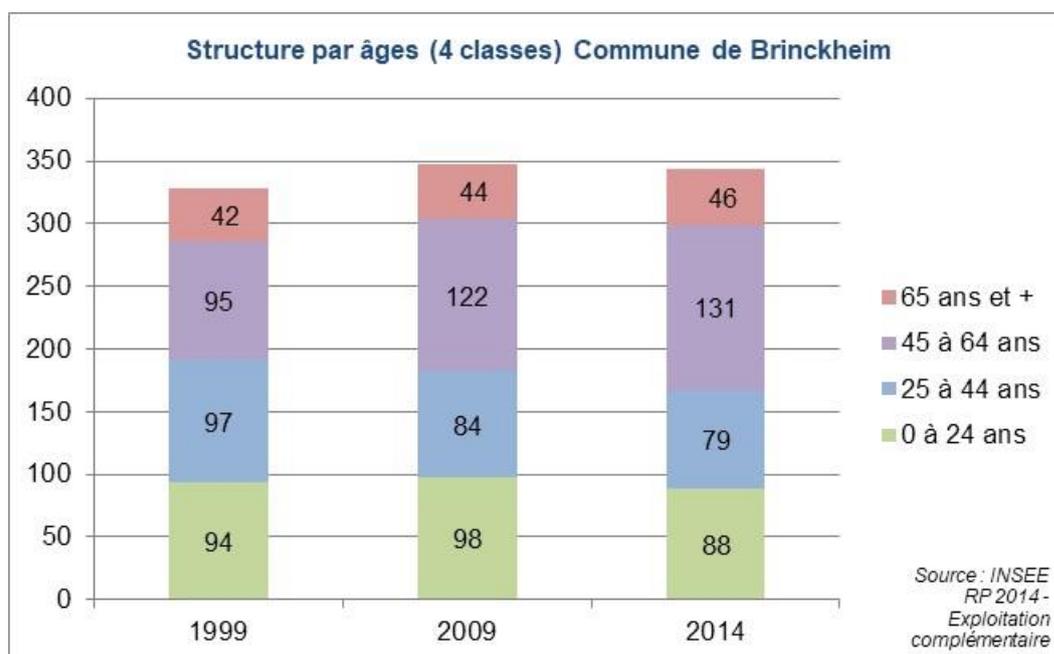


Par rapport à la référence départementale, la pyramide laisse apparaître les grandes tendances suivantes :

- un déficit des classes jeunes (0-19 ans) et de jeunes adultes (20-34 ans) correspondant aux jeunes familles et à leurs enfants
- un excédent d'adultes de 35 à 64 ans.

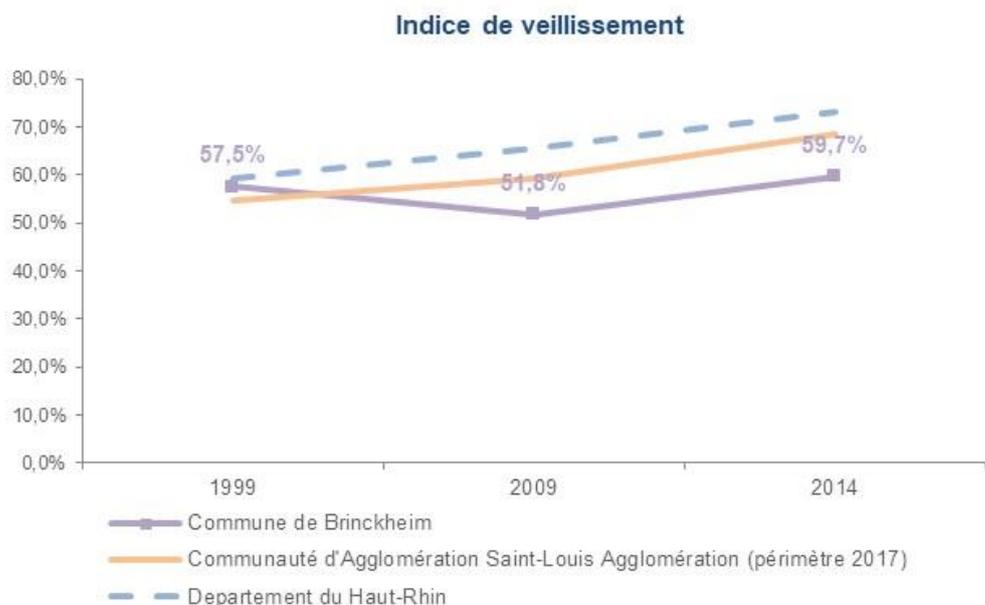
Ce profil démographique très resserré à la base témoigne d'un manque au niveau du renouvellement de la population : la faiblesse générale des plus jeunes classes d'âges répercute l'absence de l'installation récente de nouveaux arrivants, notamment ceux en âge d'avoir des enfants. Concernant le déficit de jeunes adultes, les chiffres laissent penser que cette population ne se fixe pas dans la commune lorsqu'elle quitte la cellule familiale.

1.4. Evolution de la structure par âge



Les changements observés au sein des classes d'âges dans la commune entre 1990 et 2014 sont marqués par une augmentation marquée des 45 - 64 ans alors que la classe des 'séniors' se maintient.

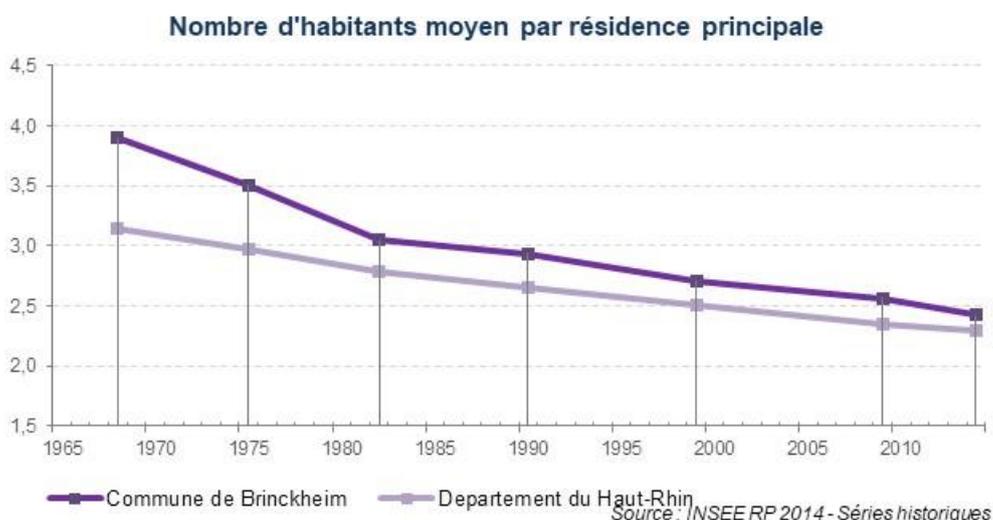
Comme le confirme le graphique ci-dessous, ces résultats démontrent une nette tendance au vieillissement de la population (L'indice de vieillissement est le rapport entre la population de 65 ans ou plus et la population de moins de 20 ans).



2. Le logement

2.1. Evolution de la taille des ménages

Commune et département



Il y a égalité entre résidences principales et ménages. La définition du ménage adoptée correspond au concept de « ménage-logement ». On appelle ménage l'ensemble des occupants d'un même logement (occupé comme résidence principale), quels que soient les liens qui les unissent. Il peut se réduire à une seule personne. Il comprend également les personnes qui ont leur résidence personnelle dans le logement mais qui séjournent à l'époque du recensement dans certains établissements (élèves internes des établissements d'enseignement et militaires du contingent qui sont « réintégrés » dans la population des ménages).

Rappelons que l'évolution des ménages (nombre et type) conditionne les besoins en matière d'habitat. Si la tendance générale est au recul du nombre de personnes par ménage, elle se situe à un niveau moins prégnant pour la commune que pour le département. Ainsi, tandis que le Haut-Rhin atteint le chiffre moyen de 2,3 personnes par ménage en 2014, Brinckheim en compte encore 2,4. Le desserrement des ménages est néanmoins une réalité sensible dans la commune.

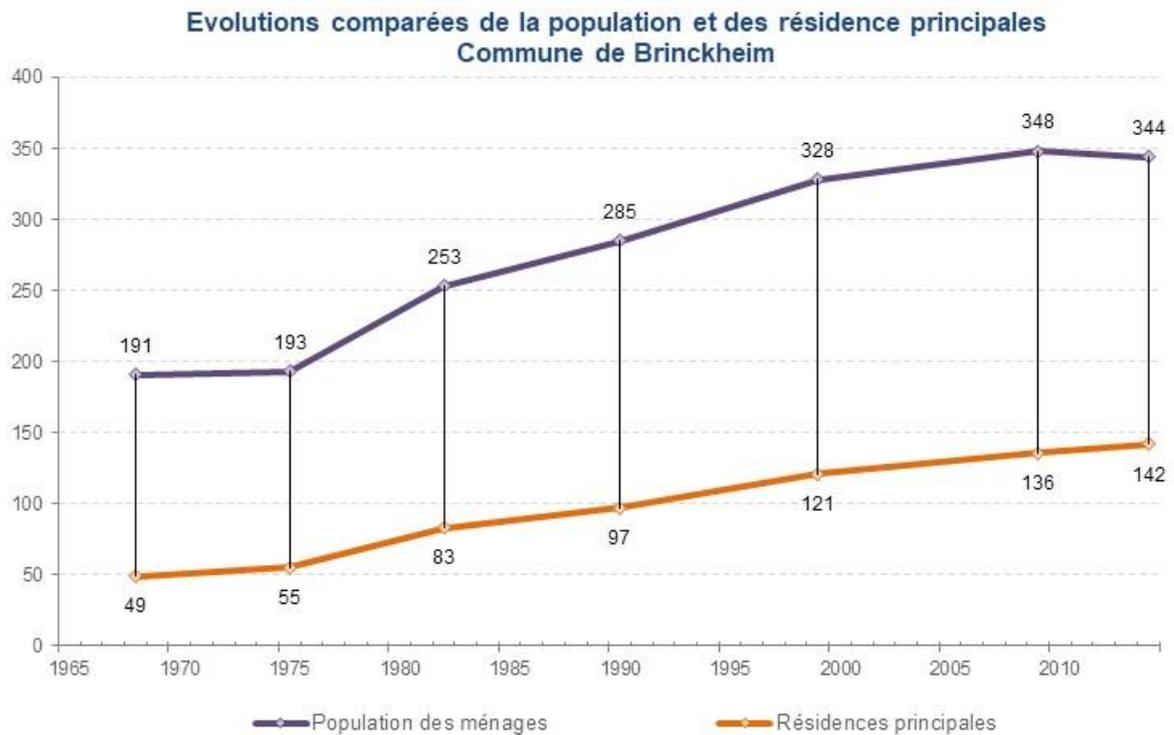


C'est l'effet combiné de l'augmentation des familles monoparentales, de la réduction du nombre d'enfants et de l'allongement de la vie qui réduit la taille des ménages ; à population égale, le besoin en nombre de logements est donc sensiblement supérieur qu'il y a une trentaine d'années.

A Brinckheim, les migrants des périodes passées ont maintenant l'âge de vivre sans leurs enfants.

Le graphique vient appuyer les observations précédentes sur la taille des ménages en relevant la faiblesse relative des familles de 3 personnes et plus à Brinckheim avec un taux de 36 %. A titre de comparaison, la Communauté d'Agglomération en compte 33 %. On soulignera en revanche la part significative des familles de 2 personnes, classe qui représente 44% du total des ménages.

2.2. Le parc de logements



Source : INSEE RP 2014 - Séries historiques

L'évolution comparée de la population et des résidences principales témoigne là encore d'une tendance au desserrement des ménages : en 1968, on comptait 3,8 personnes par résidence principale contre seulement 2,4 en 2014. Le nombre d'habitants a donc augmenté moins rapidement que le nombre de résidences principales. Une forte corrélation se retrouve entre le nombre de logements et l'évolution de la taille des ménages. Elle permet d'appréhender les disponibilités immobilières au regard de la composition des ménages.

Evolution du parc de logements et sa composition

	Nombre de logements	Résidences principales	Résidence secondaires	Logements vacants
1968	52	49	2	1
1975	57	55	1	1
1982	92	83	5	4
1990	104	97	3	4
1999	136	121	6	9
2006	147	134	5	8
2014	149	142	4	3

Source : INSEE RGP 1968-2014 - Exploitation principale

En 2014, sont recensés à Brinckheim 149 logements, dont 142 résidences principales, 4 résidences secondaires et 3 logements vacants. Au niveau des tendances, on remarque une forte augmentation du nombre de résidences principales entre 1968 et 2014 avec une progression de 190 % de logements en 46 ans. Ce résultat représente une moyenne annuelle de 2 nouvelles résidences sur la période. Le nombre de résidences secondaires se maintient à un niveau relativement faible tandis que le chiffre des logements vacants, assez stable jusqu'en 1990, accuse un pic relatif en 1999 avec 9 unités (soit 7 % du parc, chiffre identique à la moyenne départementale).

	Appartements	Maisons	Autres
Brinckheim	2,7%	96,0%	1,4%
CA Saint-Louis Agglomération	43,1%	56,2%	0,7%
Haut-Rhin	47,4%	52,1%	0,5%

Source : INSEE RP 2014 - Exploitation complémentaire

	1 pièce	2 pièces	3 pièces	4 pièces	5 pièces ou plus	Total
Brinckheim	-	3	6	24	116	149
CA Saint-Louis Agglomération	1 583	4 133	7 974	8 467	15 265	37 423

Source : INSEE RP 2014 - Exploitation complémentaire

La tendance observée révèle une prédominance des logements spacieux : les 5 pièces ou plus sont largement dominants avec un taux de 78 %. Au nombre de 4, les appartements demeurent très minoritaires. Ce constat vient souligner le grand confort du parc de logement communal. Alors que la majorité des ménages compte une à deux personnes, le parc de logement est dominé par des maisons individuelles de taille importante.

Année de construction des logements

Période de construction des logements	Avant 1919	1919 à 1945	1946 à 1970	1971 à 1990	1991 à 2005	2006 à 2011	Total
Brinckheim	13%	8%	9%	36%	31%	3%	100%
CA Saint-Louis Agglomération	7%	8%	20%	32%	23%	10%	100%
Haut-Rhin	12%	12%	23%	27%	18%	8%	100%

Source : INSEE RP 2014 - Exploitation complémentaire

21 % des logements sont antérieurs à 1946, chiffre qui témoigne de la relative "jeunesse" du parc bâti communal. Les 4/5 du parc sont postérieurs à cette date avec un développement marqué par un temps fort : la période 1971-2005. C'est au total 67% du parc de logements de la commune qui ont été construits sur ces 34 années cumulées.

Statut d'occupation des résidences principales en 2014

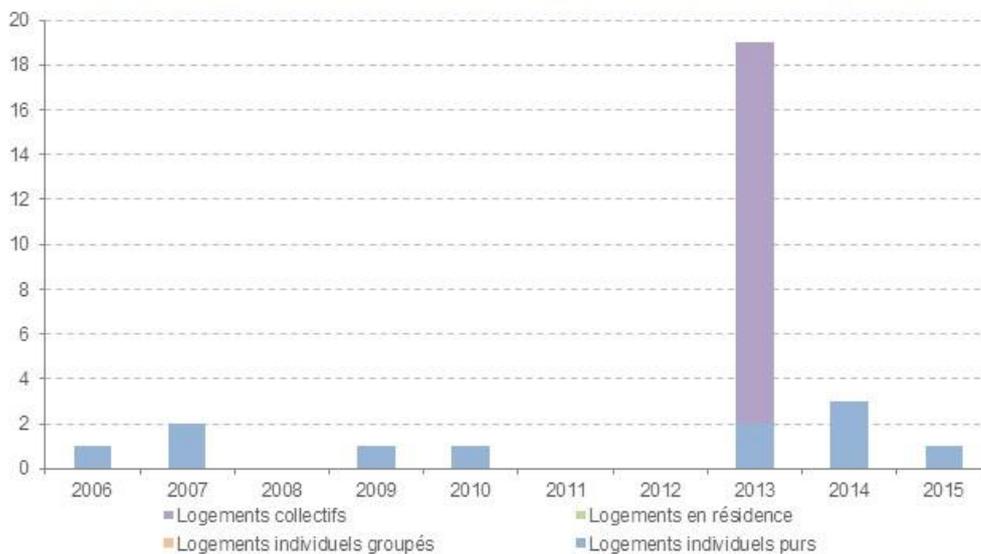
	Propriétaire	Prop. %	Locataire	Loc. %	Locatif public	HLM %	Logé gratuitement	Grat. %	Ensemble résidence principales
Commune de Brinckheim	126	88,8%	15	10,5%	0	0,0%	1	0,7%	142
CA Saint-Louis Agglomération	21636	63,9%	7986	23,6%	3646	10,8%	600	1,8%	33868
Département du Haut-Rhin	195981	60,4%	78647	24,2%	43434	13,4%	6564	2,0%	324626

Source : INSEE RGP 2014 - Exploitation principale

En 2014, le statut d'occupation des résidences principales à Brinckheim privilégiait les propriétaires avec près de 89 % des logements concernés, un peu plus de 63 % pour la Communauté d'Agglomération. Le chiffre communal est nettement supérieur à celui du département qui affiche un résultat de 60,4 %. Le taux global de locataires privés s'établit à 10,5 % pour la commune, 23,6 % pour la Communauté d'Agglomération, 24,2 % pour le Haut-Rhin. La maison individuelle en propriété est le type dominant d'habitat sur le territoire communal et, contrairement à la plupart des autres communes du département, sa part n'a pas régressé pendant les dernières années.

Nombre de logements commencés entre 2006 et 2015

Logements commencés de 2006 à 2015 selon le type de logement



Sur la période 2006-2015, le nombre de logements commencés en individuels purs a varié entre 0 et 3 par an. En 2013, 17 logements collectifs ont été commencés ce qui contribue à la diversification dans l'offre de logements.

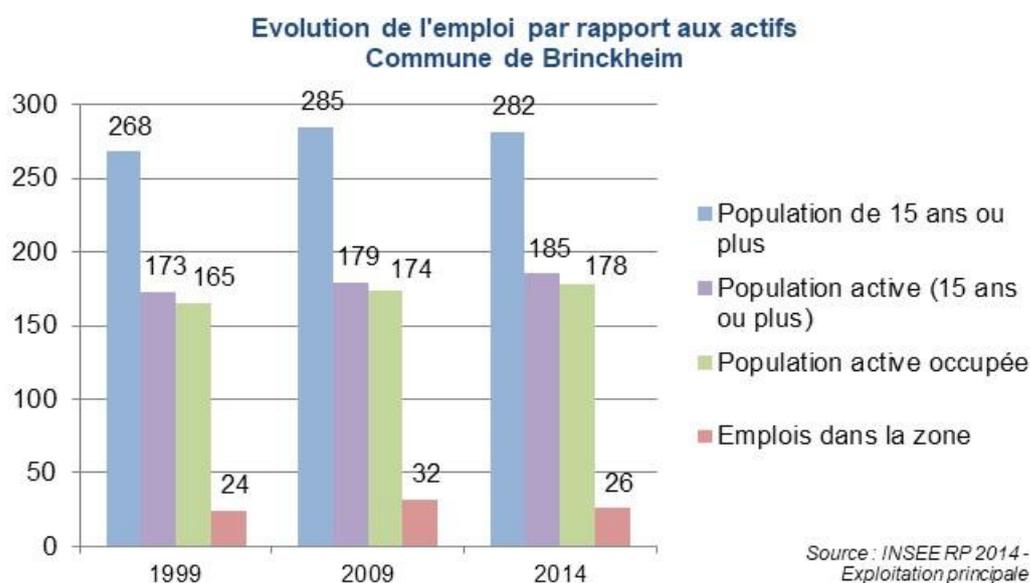
2.3. Le logement : enjeux locaux du secteur

Les enjeux en termes de logement sont les suivants :

- La mise en œuvre d'une politique foncière volontariste permettant de diminuer la pression sur le foncier et maintenir ou attirer une population de jeunes ménages
- La prise en compte du vieillissement de la population par des mesures d'accompagnement et une offre en logements adaptée aux besoins spécifiques de ces populations
- La proposition d'une offre en logements diversifiée, en insistant notamment sur l'offre de standing jugée aujourd'hui insuffisante sur le secteur pour capter une population aisée travaillant sur l'agglomération bâloise
- La mise en place d'une politique locale de l'habitat concertée à l'échelle de ce secteur où les tensions sur les différents segments du marché de l'habitat sont très fortes

3. Les activités, l'emploi, le transport

3.1. Population active résidente

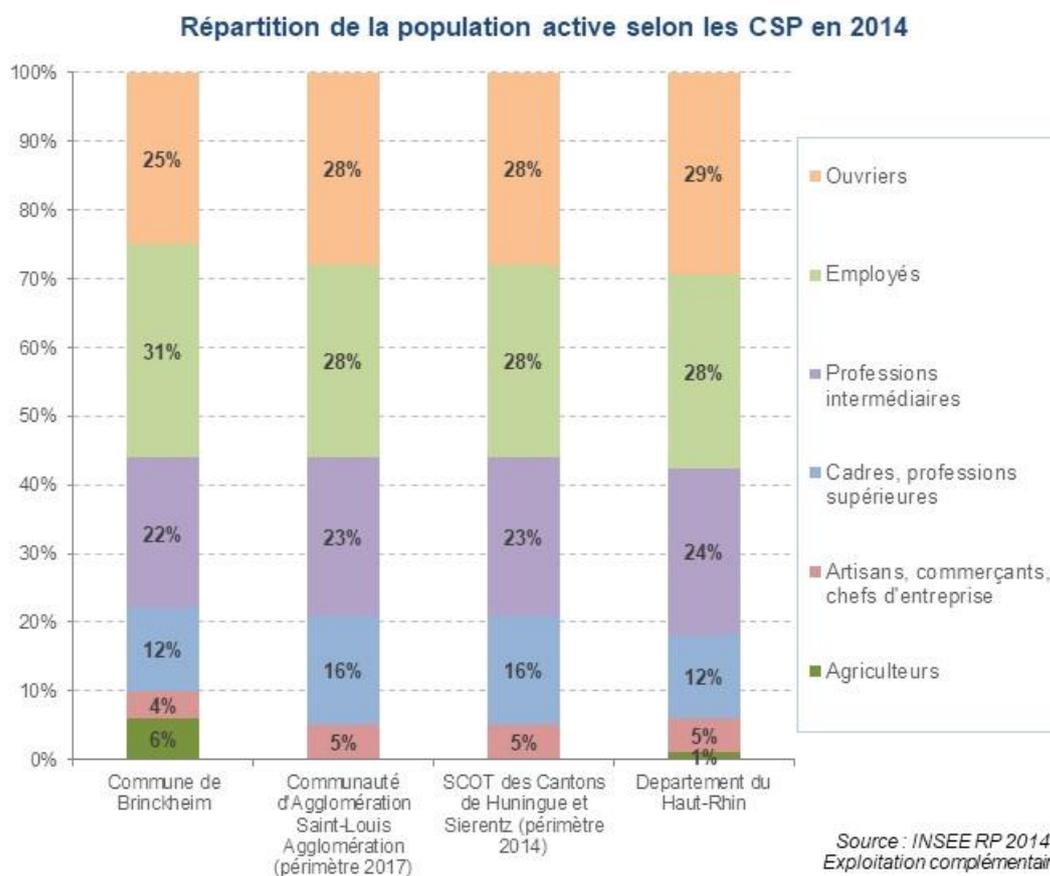


En 2014, la commune compte 185 actifs pour 344 habitants, soit 54 % de la population totale. Le taux départemental affiche un chiffre nettement inférieur (48 %). On constate que le taux communal augmente positivement dans le temps de 2009 à 2014. On peut mettre cette évolution en parallèle avec l'augmentation relative des classes d'âges en âge de travailler.

3.2. Répartition socioprofessionnelle de la population active

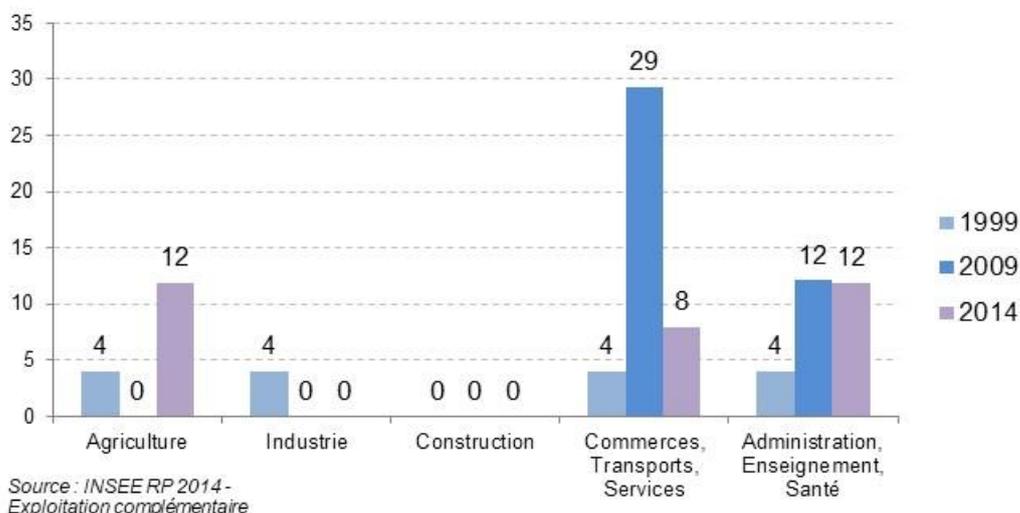
En 2014, les employés, ouvriers et professions intermédiaires prédominent puisque ces trois catégories socioprofessionnelles regroupent plus de 3/4 des actifs (78 %). Avec un taux de 31 %, les employés arrivent en tête, suivis de près par les ouvriers (25 %) et les professions intermédiaires (22 %). Les cadres et professions intellectuelles supérieures en compte un peu plus de 10 % tandis que les artisans, commerçants et chefs d'entreprise ainsi que les agriculteurs se situent sous la barre des 10 % chacun.

La tendance observée entre 1999 et 2014 témoigne d'une progression sensible de la catégorie des cadres et professions intellectuelles supérieures avec un gain de 5 points. On notera également l'émergence récente de la catégorie des artisans, commerçants, chefs d'entreprise qui s'établit à 4 % en 2014, alors qu'absente du paysage socioprofessionnel communal en 1999. Autre fait marquant, le net recul de la catégorie des ouvriers (-11 points) : la modernisation et la tertiarisation des emplois actuels conduit inévitablement à ce que la part des ouvriers diminue au profit des cadres notamment.

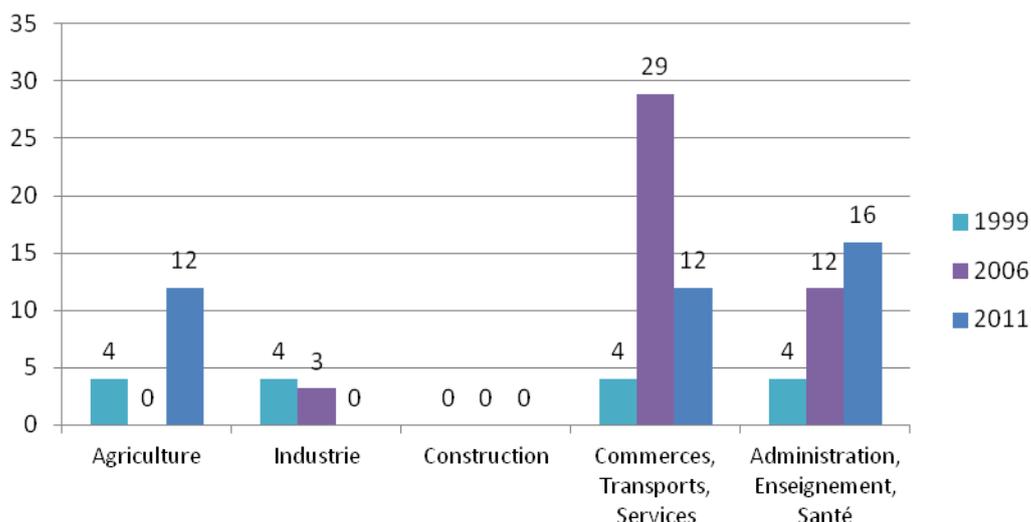


Commune

Emplois au lieu de travail par secteur d'activité
Commune de Brinckheim



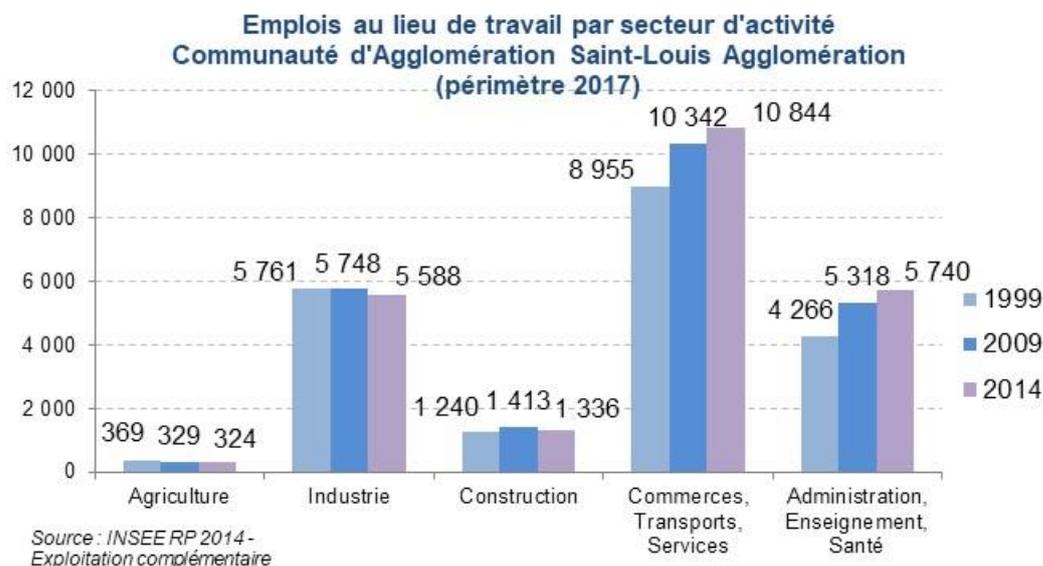
Emplois au lieu de travail par secteur d'activité



Les deux secteurs d'activités dominants dans la commune sont ceux de l'administration-enseignement-santé et des commerces-transports-services. Si dans le premier cas, les effectifs sont en augmentation depuis 1999, ils fluctuent dans le second avec un gain final de 4 travailleurs sur la période. A noter également le développement récent du secteur de l'agriculture qui gagne également 8 travailleurs entre 1999 et 2014.

Le profil de la Communauté d'Agglomération accorde également une bonne place aux secteurs des commerces-transports-services et de l'administration-enseignement-santé, mais aussi au secteur de l'industrie.

Communauté d'Agglomération



3.3. Chiffres du chômage dans la commune

Commune de Brinckheim	1999	2009	2014
Nombre de chômeurs	8	5	7
Taux de chômage (au sens du RP)	4,6%	2,8%	3,7%
Taux de chômage des hommes	3,0%	1,0%	1,1%
Taux de chômage des femmes	6,9%	5,3%	6,5%
Part des femmes parmi les chômeurs	62,5%	80,0%	85,7%

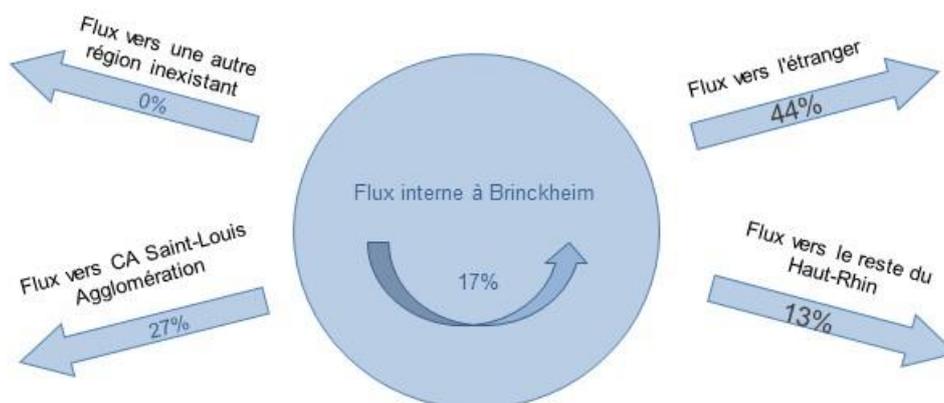
Source : INSEE RP 2014 - Exploitation principale

Fait exceptionnel, le taux de chômage -déjà faible en 1999 avec 4,6 %- atteint 3,7 % en 2014. Ce chiffre est très nettement inférieur à celui du département (14,1 %) à la même date. La population la plus touchée dans la commune est celle des femmes avec un résultat de 6,5 % en 2014 contre 1,1 % pour les hommes.

Brinckheim apparaît particulièrement préservée étant donnée la conjoncture économique actuelle et reflète sa situation de commune résidentielle attractive pour une population ayant un emploi.

3.4. Lieux de travail des actifs occupés de la commune

Destinations des actifs occupés qui résident au sein de la commune en 2014



Source : INSEE, RP 2014 - Fichiers détails

En 2014, 44 % des actifs de la commune travaillent à l'étranger, 27 % dans une autre commune de la Communauté d'Agglomération et 13 % dans une autre commune du département. 17 % sont employés à Brinckheim-même. La Suisse constitue le point de chute le plus important puisqu'elle attire 40 % d'actifs ; elle est suivie par les communes de Saint-Louis et Bartenheim qui en drainent respectivement 8 % et 6 %. Seuls 4 % de la population occupée se rend en Allemagne.

3.5. Principaux services et activités économiques

Services, commerces et entreprises recensés dans la commune en 2013

	Nombre d'équipements
Classe maternelle de regroupement pédagogique intercommunal (RPI) dispersé	1
Centre équestre	1
Terrains de grands jeux	1

Source : INSEE BPE 2013

L'armature économique de Brinckheim n'est pas orientée vers la distribution de biens de consommation courante et ne peut donc satisfaire directement les besoins de base de la population (boulangerie, boucherie, café, tabac ...). Cette faiblesse en matière d'équipement commercial s'explique notamment par la proximité de la commune de Bartenheim qui remplit son rôle de bourg-centre en approvisionnant les villages locaux.

3.6. Equipements scolaires

Année scolaire 2014/2015

Ecole primaire :

La commune fait partie du regroupement pédagogique intercommunal (RPI) dispersé 'Brinckheim-Kappelen-Stetten'. Elle accueille sur son banc une classe de maternelle regroupant 2 niveaux et comptant 23 élèves. Les niveaux élémentaires sont répartis entre Kappelen et Stetten.

Collège :

Les collégiens se rendent au collège Françoise Dolto de Sierentz :

- Capacité : 800
- Effectifs : 564 en 2013-2014

3.7. Associations

En 2015, la commune compte 3 associations : (source : site internet de la Communauté de Communes du Pays de Sierentz) :

Nom	Adresse	Contact
L'amicale de sapeurs-pompiers	5 rue du Moulin 68870 BRINCKHEIM	Président : Eric WEBER
L'amicale du don du sang	2 rue des Vignes 68870 BRINCKHEIM	Présidente : Anita COLLAVINI
La chorale	28 rue du 19 Novembre 68870 BRINCKHEIM	Présidente : Anne SCHATT

3.8. Le secteur agricole



	1988	2000	2010
Orientation technico-économique de la commune	-	Polyculture et polyélevage	Polyculture et polyélevage
Nombre d'exploitations agricoles	10	9	8
Travail dans les exploitations agricoles (en UTA)	16	13	12
Surface agricole utilisée (en ha)	189	192	236
Cheptel (en UGBTA)	305	200	173
Superficie en terres labourables (en ha)	158	178	217
Superficie en cultures permanentes (en ha)	0	0	0
Superficie toujours en herbe (en ha)	30	13	19

***UGBTA** : L'unité gros bétail alimentation totale (UGBTA) compare les animaux selon leur consommation totale, herbe, fourrage et concentrés (par exemple, une vache laitière = 1,45 UGBTA, une vache nourrice = 0,9 UGBTA, une truie-mère = 0,45 UGBTA). L'unité gros bétail "alimentation grossière" (UGBAG) les compare selon leur consommation en herbe et fourrage et ne concerne que les herbivores (par exemple, une vache laitière = 1 UGBAG, une vache nourrice = 0,85 UGBAG, une brebis = 0,15 UGBAG). *Source : RGA 2010 - Principaux résultats*

Le nombre d'exploitations agricoles a perdu 2 unités entre 1988 et 2010. Dans le même temps, la surface agricole utile moyenne (SAU) a augmenté de manière sensible (+25 %). Ces chiffres témoignent d'un phénomène de concentration des exploitations (diminution du nombre d'exploitations, superficie moyenne par exploitation en augmentation).

La superficie en terre labourable est en augmentation (+37%), tandis que celle toujours en herbe connaît une chute significative (-37 %). Le cheptel mesuré en UGBTA tend également à régresser entre 1988 et 2010 (le chiffre marque une baisse de -43 %).

L'orientation technico-économique de la commune indique un profil privilégiant la céréaliculture intensive associée à l'élevage. Une activité maraîchère est également relevée.

Les bâtiments agricoles de la commune peuvent être insérés au sein du village dans le bâti existant ou à l'extérieur de celui-ci dans un lien plus ou moins grand de proximité.

A ce jour, 3 exploitations agricoles d'élevage sont des installations classées au titre de la protection de l'environnement du fait de l'importance des cheptels et/ou des installations et des nuisances potentielles qu'elles peuvent générer : un périmètre de réciprocité de 100 mètres autour de ces installations est applicable : il s'agit :

- du chenil au sud du ban, à l'extérieur de l'enveloppe villageoise
- des installations d'élevage laitier ou bovin au nord du village bâti rue du Moulin et
- au-delà de la RD 21.I. de la sortie d'exploitation du Fronacker avec un recul suffisant pour ne pas impacter la construction villageoise ;

On notera également que 2 exploitations sont quant à elles soumises au règlement sanitaire départemental : un périmètre de réciprocité de 50 mètres s'applique pour certaines installations :

- du centre équestre du Koer et également
- pour 2 bâtiments concernant un élevage de volailles rue du Rhin.

A l'exclusion de l'exploitation avicole rue du Rhin qui serait en fin d'activité d'ici approximativement 5 ans, les autres exploitations, en pleine activité peuvent encore envisager des développements ou aménagements nécessaires ou complémentaires à l'activité agricole.

Dans les périmètres de réciprocité la constructibilité est très limitée sauf accord de la chambre d'agriculture et de l'exploitant pour des dérogations au cas par cas (article L111-3 du code rural et de la pêche maritime).

3.9. Les transports

Moyen de transport principal utilisé lors du déplacement domicile-travail

	Pas de transport	Marche à pied	Deux roues	Voiture, camion, fourgonnette	Transports en commun
Commune de Brinckheim	6,3%	8,3%	2,1%	79,2%	4,2%
Communauté d'agglomération de Saint-Louis	3%	4,6%	5,9%	77,9%	8,7%
Département du Haut-Rhin	3,5%	5,9%	3,8%	79,1%	7,7%

Source : INSEE RGP 2014 - Exploitation complémentaire

Le moyen de transport largement privilégié dans la commune est la voiture (+ camion et fourgonnette) avec 79 % des déplacements concernés. Ce chiffre est associé à un bon taux d'utilisation de la marche à pied ainsi que de l'absence de transport. On peut mettre ces derniers résultats en relation avec le nombre non négligeable d'emplois offerts dans la commune (32 emplois recensés en 2014).

Infrastructures de transport

La commune n'est desservie par aucune ligne de bus en dehors des lignes scolaires à destination du collège Françoise Dolto et du lycée Jean Mermoz. Une gare est cependant située à Bartenheim. Brinckheim ne dispose pas de piste cyclable sur son ban.

4^{ème} partie :

Bilan et enjeux des études préalables

1. Démographie, Habitat et logement :

	Tendances	Enjeux
+	<p>Forces</p> <p>Brinckheim gagne 156 habitants entre 1975 et 2011 → attractivité résidentielle.</p>	<p>Opportunités</p> <p>Apports migratoires important entre 1975 et entre 1999.</p> <p>Arrivée de nouveaux habitants avec les lotissements en cours (rue du Jura et Domaine du Mühlgraben).</p>
-	<p>Faiblesses</p> <p>Manque au niveau du renouvellement de la population.</p>	<p>Menaces</p> <p>La tendance récente dénote une baisse de l'attractivité de la commune.</p> <p>Déficit des classes jeunes (0-19 ans) et de jeunes adultes (20-34 ans).</p> <p>Excédent d'adultes de 35 à 64 ans.</p>
=	<p>Besoins</p> <p>Diversifier l'offre immobilière :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Attirer davantage les jeunes ménages en complétant et en diversifiant l'offre immobilière et en facilitant leur installation. 	

Tendances		Enjeux	
+	<p style="text-align: center;">Forces</p> <p>Augmentation du nombre de résidences principales entre 1975 et 2011.</p> <p>Peu de résidences secondaires.</p> <p>Peu de logements vacants.</p>	<p style="text-align: center;">Opportunités</p> <p>L'opération du Domaine du Mühlgraben propose des logements collectifs.</p>	
	<p style="text-align: center;">Faiblesses</p> <p>Coût du foncier.</p> <p>Un parc dominé par les maisons individuelles de grande taille.</p>	<p style="text-align: center;">Menaces</p> <p>Inadéquation de l'offre de logements par rapport à la taille des ménages.</p>	
=	<p style="text-align: center;">Besoins</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre une politique foncière volontariste permettant de diminuer la pression sur le foncier et maintenir ou attirer une population de jeunes ménages • Prendre en compte le vieillissement de la population par des mesures d'accompagnement et une offre en logements adaptée aux besoins spécifiques de ces populations • Proposer une offre en logements diversifiée, en insistant notamment sur l'offre de standing jugée aujourd'hui insuffisante sur le secteur pour capter une population aisée travaillant sur l'agglomération bâloise • Mettre en place une politique locale de l'habitat concertée à l'échelle de ce secteur où les tensions sur les différents segments du marché de l'habitat sont très fortes 		

2. Espace bâti

	Tendances	Enjeux
+	<p>Forces</p> <p>Bon dialogue entre les volumes bâtis, avec des hauteurs variées dans le cœur historique ancien notamment.</p> <p>Présence d'éléments bâtis remarquables.</p>	<p>Opportunités</p> <p>Potentiel constructible important en zone urbaine.</p>
-	<p>Faiblesses</p> <p>Pas de centralité forte au cœur du village.</p> <p>Ban restreint par les collines et la RD 21.</p> <p>Rétention foncière sur de vastes parcelles au sein du tissu bâti.</p>	<p>Menaces</p> <p>Eviter l'aspect « nappe urbaine indifférenciée », structurer et renforcer les emprises publiques et limiter la consommation d'espace dans les secteurs d'extension urbaine (AU du PLU).</p>
=	<p>Besoins</p> <p>Fixer des limites strictes à l'urbanisation et adapter le potentiel constructible aux besoins (avec prise en compte du SCoT).</p> <p>Privilégier les opérations mixtes (habitat-équipements-espaces publics) en veillant à respecter le voisinage.</p> <p>Favoriser les constructions en zone urbaine en mobilisant les dents-creuses.</p> <p>L'écriture des règles d'urbanisme, voire des OAP (orientations d'aménagement et de programmation) pour les zones d'urbanisation à maintenir ou à ouvrir, afin d'optimiser l'usage du foncier disponible.</p>	

3. Développement économique et équipements

Tendances		Enjeux	
+	<p style="text-align: center;">Forces</p> <p>Taux d'actifs en hausse depuis 1999 (54% en 2011).</p> <p>Taux de chômage en baisse depuis 1999 (3,7% en 2011).</p> <p>Brinckheim apparaît particulièrement préservée étant donnée la conjoncture économique actuelle.</p>	<p style="text-align: center;">Opportunités</p> <p>Proximité de l'agglomération bâloise.</p> <p>Commune résidentielle attractive pour une population ayant un emploi.</p> <p>Proximité du bourg-centre de Bartenheim.</p>	
	<p style="text-align: center;">Faiblesses</p> <p>Manque d'équipements commerciaux (boulangerie, boucherie, café, tabac ...).</p> <p>Ban restreint.</p> <p>Foncier limité (sensibilité environnementale des collines, passage de la D21.1).</p>	<p style="text-align: center;">Menaces</p> <p>Sensibilité paysagère.</p> <p>Gestion des flux.</p>	
=	<p style="text-align: center;">Besoins</p> <p>Renforcer l'économie résidentielle (commerces etc.).</p> <p>Adaptation des équipements en fonction des besoins.</p> <p>Préserver les terres agricoles.</p> <p>Prise en compte des besoins du centre équestre et du chenil.</p>		

4. Evolution de l'environnement

4.1. Aménagement de l'espace et paysage

	Tendances	Enjeux
+	<p>Forces</p> <p>Paysages du plateau sundgavien.</p> <p>Présence de la ripisylve du Muehlgraben.</p> <p>Présence d'espaces verts et de vergers privatifs au cœur du tissu bâti.</p> <p>Village dominé par les collines.</p>	<p>Opportunités</p>
-	<p>Faiblesses</p> <p>Trois habitations excentrées de la commune (continuité avec le ban de Kappelen).</p> <p>Risque d'inondation (hors PPRI).</p> <p>Risque de coulées boueuses et de mouvement de terrain.</p>	<p>Menaces</p> <p>Sensibilité paysagère et environnementale.</p>
=	<p>Besoins</p> <p>Préservation et valorisation de l'identité et la vitalité du centre ancien (ancien moulin notamment).</p> <p>Apporter un soin particulier aux entrées de villes.</p> <p>Mettre en place des efforts de densification adaptée au site dans les zones urbaines.</p>	

4.2. Environnement et biodiversité

Tendances		Enjeux	
+	Forces Des milieux diversifiés (forêts, collines, champs, ripisylve,...). Un réseau hydrographique dominé par le Muehlgraben. Une faune et une flore importante, notamment l'avifaune. Présence de reliques de vergers.	Opportunités Valorisation du secteur des collines.	
	Faiblesses Dominance de la monoculture céréalière. Risques de coulées de boue et d'inondation.	Menaces Sensibilité paysagère. Diminution des vergers.	
=	Besoins Préserver la richesse des milieux, de la faune et de la flore. Préserver les trames vertes et bleus des cours d'eau, notamment celle du Mühlgraben.		

4.3. Transports, déplacements et stationnement

Tendances		Enjeux	
+	<p style="text-align: center;">Forces</p> <p>Bonne accessibilité sur l'axe Nord-Sud avec le passage de la RD21.1 qui relie l'A35.</p>	<p style="text-align: center;">Opportunités</p> <p>Proximité de la gare de Bartenheim.</p> <p>Proximité de l'agglomération bâloise.</p> <p>Proximité de l'aéroport Bâle-Mulhouse.</p>	
	<p style="text-align: center;">Faiblesses</p> <p>La commune n'est desservie par aucune ligne de bus en dehors des lignes scolaires.</p> <p>Brinckheim ne dispose pas de piste cyclable sur son banc.</p> <p>Augmentation du trafic pendulaire domicile – travail avec prédominance des trajets en voiture.</p>	<p style="text-align: center;">Menaces</p> <p>Accroissement du trafic et des nuisances (bruit, pollution).</p> <p>Gestion des flux.</p>	
=	<p style="text-align: center;">Besoins</p> <p>Mettre en place des transports en commun et déplacements doux.</p> <p>Sécuriser les déplacements doux.</p> <p>Assurer un fonctionnement viaire cohérent.</p>		

